

L'OBSERVATEUR de l'**OCCDE**

POLITIQUES D'ÉQUILIBRE DES PRIX ET
D'EXPANSION. DES INVESTISSEMENTS
SCIENTIFIQUES POUR L'AVENIR. ZONE
PILOTE DE COOPÉRATION TECHNIQUE.
QUAND LES TRAVAILLEURS ÉMIGRENT.
RECHERCHES NUCLÉAIRES EN COMMUN.



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 2

15 JANVIER 1963

Publication bi-mestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'O.C.D.E., Château de la Muette,
Paris (16^e).

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'O.C.D.E. » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leur auteurs et
non pas nécessairement celle de l'O.C.D.E.

Abonnement annuel : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15-;
§ 2,50.

Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3-, § 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt.

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Page 11 : Reporters Associés; Page 12 : John Jochimsen -
UKAEA; Page 13 : W.H. Cumming - AEE Winfrith; Page 15 : Jean
Reismann - Agence Rapho; Page 18 : Pierre Belzeaux - Agence Rapho;
Pages 20-21 : Photos CNRS; Page 23 : Miltos Toscas - Photo Science et
Vie; Pages 26-27-28-29 : Bob Mottar; Page 30 : Lars Hedman - Agence
Rapho; Pages 30-31-32 : Photo STEF; Page 32 : H. Cartier-Bresson -
Magnum; Couverture : Miltos Toscas - Photo Science et Vie.

SOMMAIRE

- 3 DÉCLARATION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL**
Directives pour 1963
- 5 LA NOUVELLE ÉTAPE**
*par Thorkil Kristensen, Secrétaire gé-
néral de l'O.C.D.E.*
- 6 POLITIQUES DE CROISSANCE ÉCO-
NOMIQUE ET D'ÉQUILIBRE DES PRIX**
*Les buts à atteindre et les moyens d'y
parvenir*
- 10 L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET L'AVENIR
DE L'EUROPE**
*Entente internationale pour une meil-
leure utilisation des ressources*
- 15 QUAND LES TRAVAILLEURS ÉMI-
GMENT**
*Du travail dans les pays qui manquent
de main-d'œuvre*
- SUPPLÉMENT : POLITIQUE DES
REVENUS**
- 19 UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE**
*Des investissements à long terme pour
l'avenir*
- 24 PUBLICATIONS DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES DE
L'O.C.D.E.**
- 26 SARDAIGNE : UN PROJET-PILOTE**
*Mise au point d'un plan quinquennal
international*
- 30 VERS UNE EXPLOITATION RATION-
NELLE DES PRODUITS DE LA MER**
*Qualité et quantité d'un produit ali-
mentaire essentiel*
- 33 DÉCLARATION DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE**
*L'évolution du problème agricole; le
rôle de l'O.C.D.E.*

DECLARATION DU CONSEIL MINISTERIEL

Directives pour 1963

Le Conseil Ministériel de l'O.C.D.E., réuni à Paris les 27 et 28 novembre 1962 sous la présidence de l'Honorable Donald M. Fleming (Canada), a considéré les perspectives économiques qui s'offrent aux vingt pays d'Europe et d'Amérique du Nord, Membres de l'Organisation, ainsi que les responsabilités de la Communauté des pays de l'O.C.D.E. à l'égard du reste du monde.

Les Ministres ont procédé à cet examen et mesuré les progrès accomplis en direction de l'objectif de croissance qu'ils ont fixé l'an dernier, en se fondant sur les études approfondies effectuées au sein de l'Organisation.

Aux États-Unis, il existe de la main-d'œuvre inemployée et une capacité de production inutilisée. Cette situation requiert manifestement des mesures propres à stimuler la demande.

Dans certains pays européens, la production augmente à l'heure actuelle moins vite que l'an dernier, mais aucun pays ne s'attend à un fléchissement sensible de l'accroissement de sa production l'an prochain.

L'Organisation continuera de suivre la situation de très près. Les Ministres sont convenus qu'au cas où il serait ultérieurement nécessaire de prendre des mesures propres à favoriser l'expansion, il importerait que les pays Membres agissent rapidement et de concert.

La position des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni dans la concurrence internationale s'est sensiblement améliorée. Ce facteur doit jouer de plus en plus dans le sens d'un meilleur équilibre des paiements internationaux. Les autorités responsables dans chaque pays continueront de coopérer étroitement en vue d'atténuer les éléments de déséquilibre qui subsistent. En parti-

culier, de nouveaux efforts devront être faits afin que les courants de capitaux contribuent à rétablir l'équilibre des balances des paiements, au lieu de l'entraver, en tenant compte de la situation dans les différents pays. Il y a lieu de noter que des ressources importantes sont disponibles pour faire face aux difficultés temporaires de balance des paiements.

Les prix et les coûts ont monté en Europe. Il convient de mettre un terme à cette hausse sans prendre des mesures restrictives qui risqueraient d'arrêter une saine expansion économique.

Une croissance économique soutenue, sans hausses fâcheuses des coûts et des prix, pourrait être facilitée par des politiques adéquates des revenus et par des mesures propres à assurer la mobilité des facteurs de production. Un rapport sur la question des coûts et des prix sera publié.

Les Ministres ont été saisis d'un premier rapport, qui sera publié, sur certains problèmes liés à l'objectif collectif de croissance de 50 % du produit national réel pendant la décennie 1960-1970, fixé par le Conseil Ministériel en 1961. S'il est vrai que cet objectif est bien à la portée des pays Membres, les constatations faites au cours des deux premières années de la décennie montrent qu'il est indispensable à cette fin d'utiliser mieux et plus complètement les ressources économiques.

Se référant au Communiqué de l'année dernière, les Ministres ont affirmé de nouveau qu'une croissance rapide est particulièrement souhaitable dans tous les pays Membres en voie de développement et ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que l'Organisation poursuive ses efforts dans ce domaine. A cet égard, ils ont souligné l'importance de la tâche que doivent

accomplir les Consortiums créés en vue de soutenir la politique de développement de la Grèce et de la Turquie.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction des conclusions auxquelles a abouti le premier examen annuel de la politique d'aide des Membres du Comité d'Aide au Développement.

Ils ont reconnu la nécessité de poursuivre une action concertée, en vue d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide accordée aux pays en voie de développement et de relier plus étroitement l'aide aux efforts de développement entrepris par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

L'existence d'un programme d'aide devrait constituer un élément normal de la politique de chacun des pays Membres développés.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la décision prise de créer un Centre de Développement, dont il appartiendra à l'Organisation de préparer les travaux.

Dans le domaine des échanges, des tâches importantes devront être accomplies. Pour que les pays moins développés réalisent une amélioration substantielle de leur niveau de vie, les efforts dans le domaine de l'aide doivent être complétés par des politiques tendant à accroître leurs recettes en devises et à élargir les débouchés pour leurs produits, y compris leurs articles manufacturés. A cet égard, les Ministres ont recommandé que les pays Membres s'efforcent d'élaborer, dans le cadre de l'Organisation, des politiques qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance des échanges et de l'aide.

L'Organisation devra examiner, en fonction de l'évo-

lution des négociations sur l'élargissement de la Communauté Économique Européenne et des perspectives ouvertes par la loi américaine sur le développement des échanges, comment elle pourrait le mieux contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que le prévoit la Convention.

Pour faciliter la croissance économique et l'expansion des échanges, des adaptations importantes seront nécessaires dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et en ce qui concerne la main-d'œuvre. Du fait de sa compétence générale en matière économique, l'O.C.D.E. est en mesure d'aider utilement les pays Membres à coopérer dans l'accomplissement de cette tâche.

Les Ministres ont pris note de la Déclaration publiée par les Ministres de l'Agriculture des pays de l'O.C.D.E. Leurs travaux renforceront la coopération au sein de l'O.C.D.E. dans les domaines des politiques agricoles, des échanges internationaux de produits agricoles et de l'aide alimentaire aux pays sous-développés.

Reconnaissant l'importance croissante de la science et de la technologie dans leurs multiples relations avec la vie économique, les Ministres ont pris note des travaux entrepris par l'Organisation dans ce domaine conformément à la Convention. Ils ont chargé l'Organisation de préparer une réunion au niveau ministériel, consacrée aux problèmes de coopération dans les domaines de la recherche et de la politique scientifiques; cette réunion sera convoquée au cours de l'année prochaine.

RÉSOLUTION DES MINISTRES RELATIVE A LA COORDINATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'AIDE

(Adoptée par le Conseil à sa 32^e séance, le 27 novembre 1962)

Le Conseil...

... I. RECOMMANDE

aux pays Membres de s'efforcer, en coopérant au sein de l'Organisation, de formuler des politiques concertées destinées à favoriser le développement économique des pays moins développés et qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance du commerce et de l'aide, en prenant en considération :

a) la nécessité d'accroître les recettes que les pays

moins développés tirent de leurs exportations, tant de produits de base que d'articles manufacturés;

b) la nécessité d'intégrer plus étroitement les programmes d'aide avec les autres efforts ayant pour but de stabiliser et d'augmenter les recettes en devises des pays en voie de développement, facilitant ainsi les efforts de ces derniers en vue de réaliser une croissance économique équilibrée et soutenue.

II. CHARGE

a) l'Organisation d'examiner les politiques suivies dans ces domaines, de déterminer les moyens permettant d'appliquer la recommandation ci-dessus et de prendre les mesures nécessaires pour lui donner effet, en tenant pleinement compte des travaux effectués par d'autres

organisations internationales;

b) le Comité Exécutif de guider et de coordonner les travaux exécutés en application de la recommandation ci-dessus et de faire rapport au Conseil aussitôt que possible.

LA NOUVELLE ÉTAPE

De l'avis général, la deuxième session du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E., qui s'est tenue fin novembre 1962, a apporté certaines indications encourageantes pour l'avenir de la coopération économique occidentale.

Les larges principes directeurs définis par les Ministres pour la prochaine étape ont un caractère constructif. Ils se répartissent en trois domaines : les perspectives économiques actuelles; les relations avec les pays en voie de développement; les activités dans le domaine scientifique.

L'examen par les Ministres de la situation actuelle et des résultats déjà obtenus dans la voie de la réalisation de l'objectif de croissance de 50 %, fixé lors de la réunion de l'an dernier, a montré que l'expansion économique tendait à se ralentir, sans que pour autant une récession soit en vue; il a montré aussi que des symptômes inflationnistes étaient apparus dans certains pays de l'Europe continentale. A cet égard, la prochaine étape consistera à corriger ces tendances lorsqu'elles mettent en danger la croissance et l'emploi. Aucun effort ne doit être épargné pour que les ressources économiques existantes soient utilisées aussi complètement et aussi rationnellement que possible. Il faudra trouver le moyen de mettre un terme aux pressions inflationnistes, sans pour autant freiner l'expansion; pour faciliter cette action, on s'efforcera chaque fois que ce sera possible d'élaborer des politiques de revenus qui soient adéquates et d'assurer la mobilité des ressources productives.

Dans le domaine de la politique d'aide, la prochaine étape consistera à entreprendre une étude d'ensemble des relations économiques, au sens le plus large du terme, entre les pays de l'O.C.D.E. et le reste du monde — et en particulier avec les pays en voie de développement. Pour ces derniers, il sera nécessaire d'étudier les tendances de leurs exportations de matières premières et de produits manufacturés. Il est peu probable que la consommation de matières premières dans les pays industrialisés augmente aussi rapidement que la production totale, étant donné qu'une grande partie de cette production ne met en œuvre qu'une faible part de matières premières ou correspond à des services. C'est pourquoi, indépendamment des problèmes d'aide financière, les pays Membres devront accepter de se voir concurrencés, dans une certaine mesure, par les produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement, les textiles par exemple; il leur faudra même aller plus loin et étudier les possibilités d'écoulement qui peuvent être offertes à une gamme toujours plus étendue de produits manufacturés de ces pays.

Enfin, les Ministres ont estimé qu'une politique, une stratégie même, étaient indispensables dans le domaine des sciences et de la recherche scientifique, reconnues comme des instruments de l'activité économique. Dans une situation de plein emploi, la croissance économique dépendra dans une large mesure de l'augmentation de la productivité : meilleures machines, meilleures méthodes, meilleure formation et meilleure adaptation des réserves de main-d'œuvre encore disponibles. L'Organisation préparera une Conférence des Ministres chargés des questions scientifiques, qui se tiendra en 1963. A cette conférence, les Ministres établiront un plan de répartition rationnelle des travaux de recherche scientifique et étudieront la possibilité d'entreprendre en commun des projets de recherche comme ceux dont l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire de l'O.C.D.E. est actuellement chargée.

Telles sont les lignes directrices suivant lesquelles l'Organisation orientera ses activités au cours de l'année qui vient.

Les obstacles, apparemment insurmontables, qui s'opposent à la coopération internationale dans le domaine agricole — entraves mises par les pays aux échanges de produits agricoles et retard pris par les revenus de l'agriculture par rapport à l'expansion économique globale — ont été étudiés en novembre dernier au cours d'une réunion spéciale des Ministres de l'Agriculture de l'O.C.D.E. Un certain nombre de mesures ont été proposées qui visent à améliorer la situation et à préparer la voie à des solutions éventuelles.

A la suite de cette réunion, il a été décidé que l'Organisation aidera dorénavant les pays Membres à élaborer des politiques telles que le secteur agricole puisse concourir à la croissance générale de l'économie et qu'il puisse en même temps tirer profit de cette expansion. L'Organisation aura également pour tâche de promouvoir des mesures d'assainissement du commerce des produits agricoles, en tenant aussi bien compte des intérêts des pays importateurs que de ceux des pays exportateurs. Elle s'efforcera de faire respecter le principe suivant lequel les programmes d'utilisation des ressources alimentaires en vue du développement économique doivent être coordonnés avec les programmes généraux d'aide et les plans de développement dans les pays bénéficiaires. Enfin, l'Organisation continuera de favoriser les investissements intellectuels dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle, de la vulgarisation et de l'information.

Thorkil Kristensen,
Secrétaire Général de l'O.C.D.E.

POLITIQUES DE CROISSANCE ECONOMIQUE ET D'EQUILIBRE DES PRIX

Comment atteindre l'objectif de croissance de 50 % fixé par l'O.C.D.E. pour la décennie en cours? Comment parvenir à un résultat sans compromettre la stabilité des prix ni l'équilibre des paiements internationaux? Telle est la double question qu'étudient deux rapports publiés par l'O.C.D.E. à l'occasion de la deuxième réunion du Conseil des Ministres de l'Organisation.

Selon le premier de ces rapports, qui s'intitule *Une Politique de Croissance Economique*, « la condition préalable la plus générale pour une croissance économique rapide est l'existence d'une pression adéquate et soutenue de la demande sur les ressources productives de l'économie. Ce qui ne signifie nullement que ce soit une condition suffisante. Mais, sans cela, le plein emploi ne sera pas maintenu et l'on ne peut s'attendre à une croissance rapide en l'absence du plein emploi... Il est d'abord indispensable de réaliser la pleine utilisation de la main-d'œuvre et des capacités de production... Sans cela, il n'y a pas de possibilité de croissance rapide. »

« Les actions de politique budgétaire, affirme le même rapport, ... sont à leur tour une condition préalable pour élever la demande totale jusqu'au niveau qui pourra conduire au plein emploi. » Mais, même quand le plein emploi est obtenu, des problèmes considérables subsistent en ce qui concerne la stabilité des prix; car, ainsi que le note le rapport, « les efforts pour maintenir la stabilité des prix, qui comptent seulement sur une restriction du niveau général de la demande, peuvent réduire la pression de la demande à des niveaux qui affaibliraient l'incitation à la croissance. D'un autre côté, dans les conditions nouvelles des années 1960, un échec dans le contrôle des prix peut avoir des conséquences néfastes de façon directe sur les perspectives des producteurs qui sont aussi importantes pour la croissance. D'où la nécessité de supplémer d'autres instruments de politique économique à ceux ayant trait à la direction générale de la demande. Ces instruments peuvent inclure le pouvoir d'influer spécifiquement sur certains types de demande, peuvent inclure des mesures de politique économique pour augmenter la vitesse d'adaptation de l'offre à la demande dans certains secteurs,

ou peuvent inclure encore des mesures de politique économique opérant directement sur la détermination des revenus et des prix. »

C'est de cette dernière possibilité que traite le second rapport, *Une Politique d'Equilibre des Prix*. Il prend comme point de départ le fait que « les gouvernements sont de plus

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN¹

En pourcentage.

PAYS	1950-60			1955-60			1960-70		
	EMPLOI	PRODUCTIVITÉ	P.N.B.	EMPLOI	PRODUCTIVITÉ	P.N.B.	EMPLOI	PRODUCTIVITÉ	P.N.B.
France	0,4	3,9	4,3	0,6	3,6	4,2	0,8	4,1	5,0
Allemagne.....	2,2	5,2	7,5	1,7	4,3	6,0	0,3	3,7	4,1
Italie.....	1,6	4,3	5,9	1,9	3,9	5,9	0,9	4,1	5,0
Royaume-Uni .	0,6	2,0	2,6	0,3	2,3	2,7	0,5	2,8	3,3
États-Unis ...	1,2	2,1	3,3	1,0	1,3	2,3	1,7	2,7	4,4
Total 5 pays.	1,2	2,5	3,7	1,0	1,9	3,0	1,1	3,2	4,4

(1) Les chiffres ci-dessus ont été préparés par le Secrétariat pour un Groupe de Travail du Comité de Politique Economique de l'O.C.D.E., sur les bases suivantes :

- (a) La France s'est fixé officiellement un objectif pour 1965 (IV^e Plan).
- (b) Les Etats-Unis ont officiellement déclaré leur intention de réduire le chômage et d'accélérer l'accroissement de la productivité.
- (c) Le Gouvernement du Royaume-Uni a affirmé son désir d'accroître la productivité plus rapidement que dans le passé.
- (d) Le Gouvernement italien a établi un programme pour parvenir au plein emploi et pour réduire le déséquilibre économique interne. Ceci semble impliquer une légère augmentation du taux d'accroissement de la productivité.
- (e) Il semble qu'en Allemagne les taux élevés d'accroissement de la productivité se maintiendront, bien qu'il soit, pour plusieurs raisons, prudent d'envisager des taux légèrement inférieurs à ceux de la période précédente.

UNE POLITIQUE DE CROISSANCE ECONOMIQUE

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

en plus convaincus de la nécessité d'élaborer sous une forme ou une autre, une politique nationale des revenus... » et poursuit en étudiant en détail sous cet angle le problème de la prévention de l'inflation dans une société de plein emploi.

Qu'entend-on par politique des revenus? Il s'agit, aux termes du rapport, du fait « que les pouvoirs publics doivent avoir une opinion sur les conditions dans lesquelles l'évolution des revenus peut être compatible avec leurs objectifs économiques et en particulier avec la stabilité des prix; elle signifie qu'il leur faut s'efforcer d'obtenir l'accord de l'opinion publique sur les principes qui devraient guider la progression des revenus; elle signifie enfin qu'ils doivent chercher à amener la population à respecter de son plein gré les principes directeurs ainsi formulés. »

Jusqu'à présent, les gouvernements ont surtout proposé des principes directeurs en ce qui concerne les salaires, note le rapport. « Dans de nombreux pays Membres, il est de tradition depuis assez longtemps déjà que les pouvoirs publics prennent position en termes généraux sur les conditions auxquelles les accords de salaires doivent satisfaire pour être compatibles avec la stabilité des prix. En règle générale, les gouvernements font valoir... qu'une tendance à la hausse des prix est inévitable, si l'augmentation moyenne des salaires et traitements dépasse la limite définie par l'accroissement de la productivité. »

« Dans le passé, ces déclarations ont naturellement soulevé la question de savoir quelle ampleur aurait cet accroissement moyen de la productivité du travail; aussi les gouvernements sont-ils désormais de plus en plus nombreux à donner des indications sous forme quantitative, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes publics compétents, de types divers. »

Les gouvernements ont mis l'accent sur le fait que c'est l'accroissement *moyen* de la productivité dans l'ensemble de l'économie qui devrait inspirer les principes directeurs, et non pas cet accroissement dans telle ou telle branche industrielle. Aux termes du rapport, « si les salaires augmentaient dans chaque branche au même rythme que la productivité

de la main-d'œuvre de la branche, les forts écarts que l'on observe d'une branche à l'autre entre les taux d'accroissement de la productivité rendraient à la longue la structure des rapports entre les salaires des diverses branches et professions à la fois injuste et contraire à un bon rendement économique. Mais, en fait, les augmentations de salaires ne sauraient se conformer à cette règle, par suite des fortes traditions qui, dans de nombreux pays, commandent de maintenir un certain rapport entre les revenus perçus dans les diverses branches et les diverses professions. De ce fait, les taux d'augmentation de salaires retenus pour une branche risquent de s'étendre par voie d'imitation à d'autres secteurs de l'économie (c'est ce qu'on est convenu d'appeler la course entre les salaires). »

D'autre part, « la plupart des gouvernements ont tenu à préciser qu'ils ne demandent pas que les taux d'augmentation des salaires soient absolument uniformes... La difficulté essentielle pour les gouvernements est de définir dans quelle mesure on peut s'écarter de la norme préconisée, sans que cela retire toute autorité aux principes directeurs ». Le rapport note que des exceptions peuvent être demandées pour des raisons

- *d'équité*, « afin d'améliorer la situation des travailleurs qui, de l'avis général, sont insuffisamment payés par rapport à ceux qui occupent ailleurs des emplois similaires ». De telles injustices ne peuvent pas être simplement ignorées, souligne le rapport, car « faute de corriger les situations que la masse de l'opinion publique trouve injustes, on risque fort de voir s'évanouir le soutien populaire sans lequel une politique des revenus ne saurait réussir ».
- *d'efficacité* : pour encourager la main-d'œuvre à quitter une industrie « qui serait incapable de fournir du travail à la totalité de son personnel même dans les périodes où le plein emploi est en général réalisé » pour d'autres industries « où il serait impossible autrement de recruter

POLITIQUES DE CROISSANCE ECONOMIQUE ET D'EQUILIBRE DES PRIX

une main-d'œuvre suffisante ». En pareil cas, « il importe de déterminer dans quelle proportion les salaires relatifs doivent être augmentés ou diminués, afin de provoquer le déplacement de main-d'œuvre souhaité... Cette question a une importance de premier ordre en matière de politique des revenus... ».

- *de stimulation* : pour trouver des stimulants propres à accroître la productivité.

Traitant ensuite des revenus non salariaux, le rapport note que les gouvernements « se sont contentés le plus souvent de fixer des principes généraux concernant la formation des prix, en leur donnant d'ordinaire un caractère un peu moins précis qu'aux principes relatifs aux salaires et traitements ». ... L'une des difficultés auxquelles on se heurte pour élaborer ainsi une politique des revenus plus détaillée est l'insuffisance des renseignements sur le niveau et l'évolution des revenus non salariaux ». En conséquence, « dans beaucoup de pays les salariés soutiennent qu'on leur demande d'observer des règles de conduite différentes de celles que suit le reste de la population et plus rigoureuses ».

Cette situation n'est pas satisfaisante et « la plupart des gouvernements devront se préoccuper davantage du problème consistant à compléter les principes directeurs énoncés en matière de salaires par des principes visant les autres catégories de revenus ».

Une fois les principes directeurs formulés, le problème est de trouver les moyens de les faire adopter « tout en évitant de porter atteinte aux valeurs démocratiques... La condition première et fondamentale est que l'opinion publique juge la formulation de semblables principes nécessaire et souhaitable. C'est seulement dans la mesure où l'opinion en arrivera à considérer les infractions à ces principes comme contraires à l'intérêt public qu'ils prendront une réelle efficacité. »

Une décision que beaucoup de gouvernements ont prise

a été de créer des organismes publics ayant soit un rôle consultatif, soit un rôle actif dans l'établissement d'une politique des revenus. De tels organismes peuvent être composés d'experts ou de représentants des travailleurs et des chefs d'entreprises — ou bien des deux à la fois. Dans bien des cas, une tierce personne en fait partie — le gouvernement.

ÉVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION AU COURS DE CERTAINES PÉRIODES¹

Pourcentages moyens de variation annuelle².

PAYS	1953-61	1953-58	1958-61	1961-62
France	4,1	4,0	4,3	5,4
Suède	3,1	3,5	1,4 ⁵	2,7 ⁵
Royaume-Uni	2,9	3,6	1,6	4,2 ⁵
Norvège	2,7	3,4	1,7	5,4
Danemark ³	2,7	2,8	2,3	6,6
Pays-Bas.....	2,6	3,3	1,7	3,6
Autriche	2,4	2,5	2,3	5,4
Irlande ⁴	2,3	3,2	1,1	4,4
Italie	2,1	2,5	1,3	4,1
Allemagne	1,8	1,8	1,7	4,3
États-Unis	1,4	1,6	1,2	1,1
Canada	1,3	1,6	1,1	0,8
Belgique	1,3	1,6	0,9	1,7
Suisse	1,2	1,4	0,9	4,5

Les pays sont rangés dans l'ordre d'ampleur décroissante de la hausse du niveau de leurs prix au cours de la période 1953-61.

1. On a choisi les périodes de façon à mettre en évidence les caractéristiques d'ensemble que l'évolution des prix a revêtues en Europe et en Amérique du Nord depuis 1953. Lorsque, dans un pays déterminé, le mouvement des prix a différé de l'évolution typique observée ailleurs, il est bien certain que les moyennes n'en donnent pas une image parfaite.

2. Moyennes annuelles des chiffres mensuels pour les périodes 1953-58, 1958-61 et 1953-61, et variation intervenue entre les sept premiers mois de 1961 et les sept premiers mois de 1962.

3. Non compris les loyers. Pour la période 1961-62, moyennes des chiffres de janvier, avril et juillet.

4. Pour la période 1961-62, moyenne des chiffres des deux premiers trimestres.

5. Chiffre corrigé de l'incidence des modifications apportées à la fiscalité indirecte. Il n'a pas été possible d'effectuer des corrections analogues pour les autres pays.

Source : Bulletin de Statistiques générales de l'O.C.D.E.

UNE POLITIQUE D'EQUILIBRE DES PRIX

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Comme le rapport le rappelle, « dans une situation de plein emploi, la collaboration entre employeurs et travailleurs, agissant en leur qualité de producteurs et de titulaires de revenus, peut donner des résultats contraires à la fois aux intérêts qu'ont ces groupes en leur qualité de consommateurs et d'épargnants, et à l'intérêt public, dont la définition est plus large ».

« Comme il était à prévoir, les essais de création d'une enceinte où les problèmes de salaires et de prix puissent être convenablement débattus ont amené les représentants des professions à revendiquer une part plus importante dans la définition des critères de l'intérêt public qu'on leur demande de respecter... C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, le Trade Union Congress a fondé son refus persistant de prendre part à l'élaboration d'une politique des revenus, de concert avec les pouvoirs publics et les employeurs, sur le fait qu'il n'était pas disposé à militer de son côté pour que l'évolution des salaires soit conforme à une politique économique générale qu'il n'a pas contribué à définir et qu'il désapprouve. Prévoyant des objections analogues, les autorités françaises ont souligné qu'elles tiennent beaucoup à ce que la politique des revenus soit rattachée à la politique économique générale et à ce que les employeurs et les salariés soient associés d'aussi près que possible à cette tâche. Les Pays-Bas ont poussé très loin cette union étroite entre la politique des revenus et la politique économique générale, ainsi que l'association des travailleurs et des employeurs à l'élaboration de cette dernière. »

Le rapport poursuit en examinant le rôle de la concurrence par les prix, de l'indexation des salaires sur le coût de la vie, et de l'arbitrage dans le cadre d'une politique des revenus. En ce qui concerne l'arbitrage, « le problème est d'utiliser les institutions existantes de manière qu'elles apportent un appui actif à une politique nationale des revenus, sans sacrifier leur rôle pacificateur traditionnel en cas de conflit du travail. ... Depuis quelque temps, divers gouvernements

recherchent le moyen qui permettrait le mieux de s'assurer que les organismes d'arbitrage sont parfaitement informés de tous les aspects des problèmes qui se posent en l'occurrence. »

« Les pouvoirs publics ont reconnu que s'ils ne respectent pas eux-mêmes les principes directeurs relatifs aux salaires, ils ne peuvent guère demander à d'autres de le faire; ils sont donc tenus de donner l'exemple. » Mais que se passe-t-il si les principes directeurs ne sont pas suivis dans le secteur privé? Ceci soulève de sérieux problèmes; le rapport fait la mise en garde suivante : « si pour obtenir que les principes directeurs suggérés en matière de salaires soient respectés dans l'ensemble de l'économie, on ne compte que sur l'exemple donné par le secteur public, on risque fort, non seulement de n'obtenir aucun résultat, mais encore de susciter au gouvernement de graves difficultés. »

Quels sont en conclusion les éléments essentiels d'une politique des revenus efficace? Il est encore trop tôt, comme l'indique le rapport, pour faire un compte détaillé des mérites respectifs des différentes formules essayées jusqu'à présent, mais « dans notre type de société, le succès d'une politique nationale des revenus dépend en définitive de la bonne volonté et de la coopération de tous les intéressés. Ceci ne signifie pas que le gouvernement a dans cette affaire un rôle purement passif à jouer. Il lui appartient de formuler clairement sa politique et d'être prêt, le cas échéant, à la défendre contre les critiques. S'il entend demander aux autres parties de se rendre compte de ce que l'intérêt public exige dans des cas précis, il faut qu'il se tienne prêt à faire connaître, au besoin, ses propres conceptions en la matière. Il lui incombe, d'une part, de rassembler les données qui lui permettront de formuler et d'appliquer sa politique et, d'autre part, de créer des moyens efficaces de consultation et d'information. Enfin, il doit d'une manière générale faire tout son possible pour convaincre l'opinion que la politique qu'il préconise est à la fois nécessaire et équitable. »

L'ENERGIE NUCLEAIRE ET L'AVENIR DE L'EUROPE

Entente internationale pour une meilleure utilisation des ressources

La hausse du niveau de vie entraîne un accroissement de la consommation d'énergie industrielle et domestique. Pour aider à faire face à cette demande, les pays d'Europe travaillent ensemble, dans le cadre de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire de l'O.C.D.E., à améliorer les techniques nucléaires, notamment les réacteurs et le retraitement des combustibles.

L'accroissement de la production d'énergie et, en particulier, d'énergie électrique, est une condition essentielle de l'expansion économique et de la hausse du niveau de vie. La consommation d'électricité dans le monde double en moyenne tous les 10 ans et rien n'indique un ralentissement de cette cadence. Les besoins futurs peuvent encore pour quelque temps être couverts à l'aide des ressources énergétiques classiques, mais en définitive (peut-être dès les prochaines décennies), les pays les plus industrialisés comme les pays moins développés devront recourir à l'énergie nucléaire.

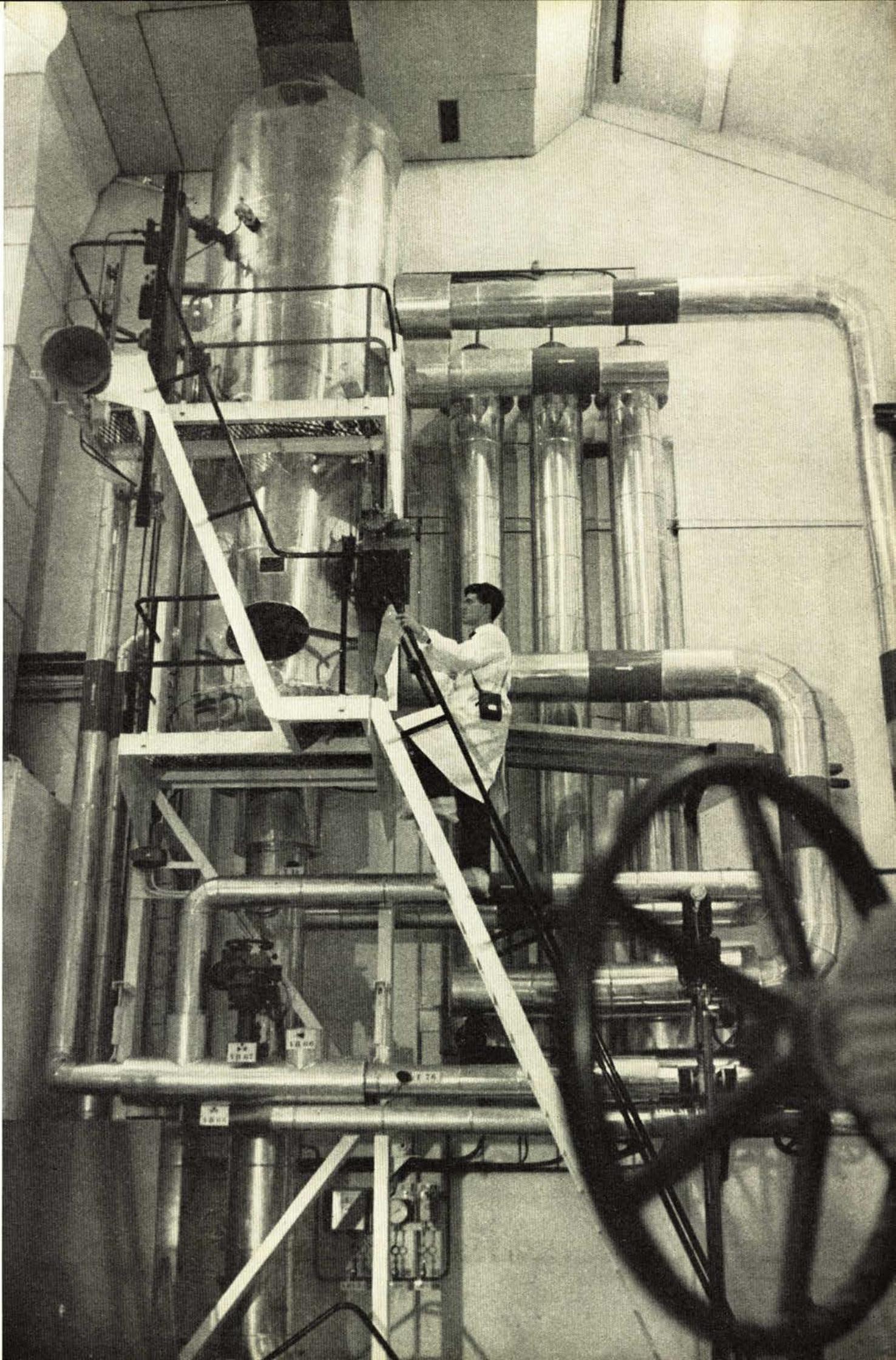
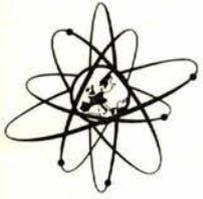
Dans l'intervalle, le délai disponible doit être utilisé pour mettre au point les combustibles nucléaires, les matériaux et les réacteurs qui apparaissent d'un point de vue économique, les plus intéressants pour l'avenir. Cet effort implique des investissements considérables, en personnel scientifique comme en fonds, dans des domaines d'activités très divers, allant de la physique nucléaire fondamentale à la mise au point des réacteurs et comprenant le retraitement des combustibles irradiés, la séparation des produits de fission et le traitement des déchets radioactifs. Pour étudier un domaine aussi vaste sans trop de retard avec les sources limitées disponibles, il faut que les mesures prises par les divers pays soient complétées et prolongées par une action internationale.

C'est pourquoi, un des principaux objectifs de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire (ENEA), constituée en 1958, a été de créer des entreprises communes internationales, dans lesquelles chaque pays intéressé contribue financièrement au budget, fournit un apport en personnel scientifique et technique, participe aux recherches, réalisations et travaux expérimentaux, et peut disposer de tous les résultats et renseignements obtenus.

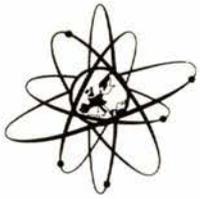
Trois entreprises communes ont été créées jusqu'ici et d'autres sont en cours d'étude.

Les entreprises communes de l'ENEA diffèrent sensiblement dans le détail, mais à bien des égards, elles ont des structures analogues. Chacune d'entre elles est dirigée par un comité de direction international qui, dans des limites générales convenues, approuve le programme de recherches et d'études, la structure et la composition du personnel ainsi que le budget. Le comité de direction est assisté d'un comité technique également international et chaque entreprise comprend un personnel technique et administratif international formé de tous les pays participants.

En tant que fondateur de ces entreprises, l'ENEA participe aux comités de direction et aux comités techniques et chacune des entreprises fait rapport tous les ans au Comité de Direction de l'ENEA, organe directeur



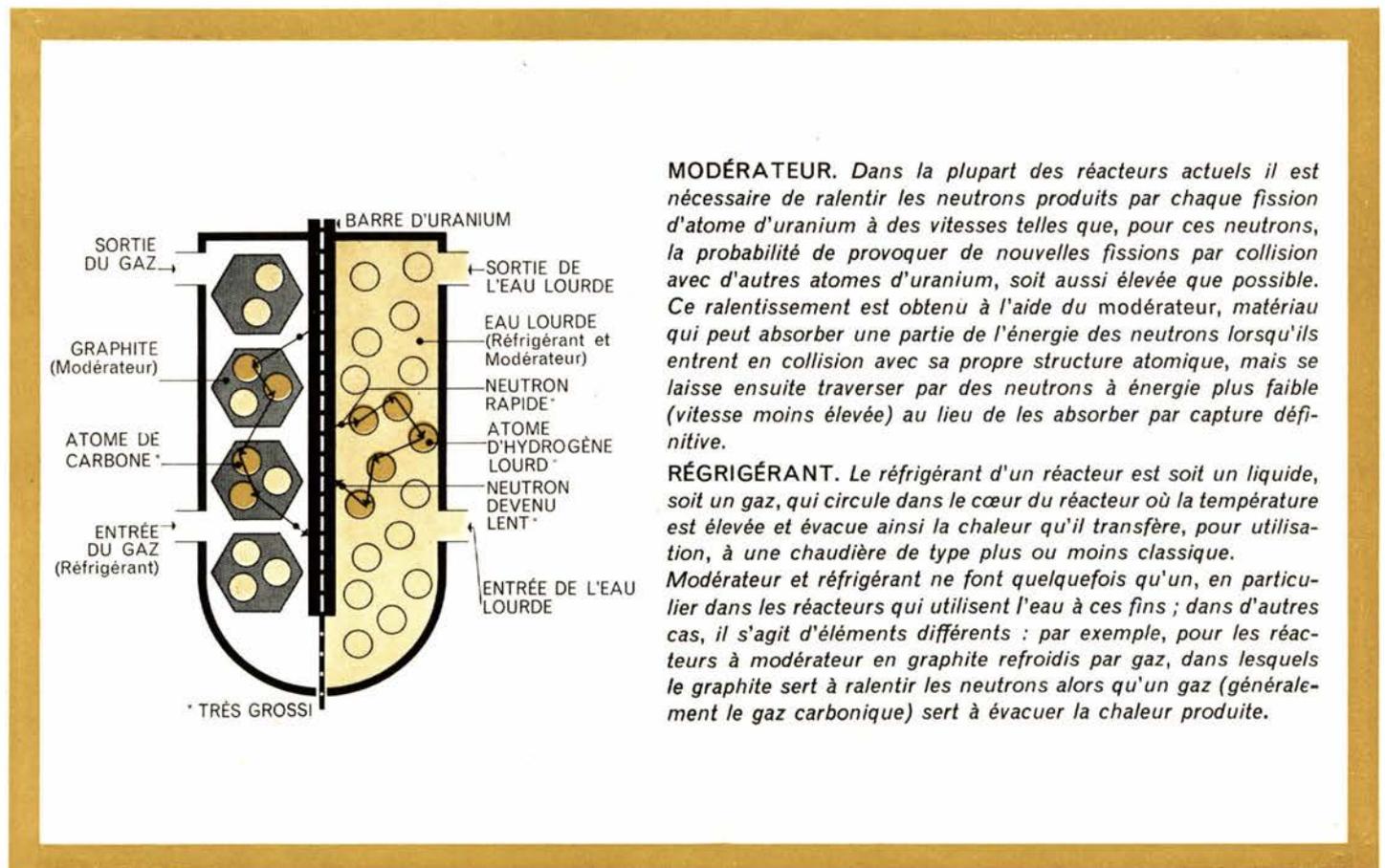
*Un
technicien
inspecte
le ballon
de vapeur
du réacteur
de Halden*



LE PROJET DRAGON

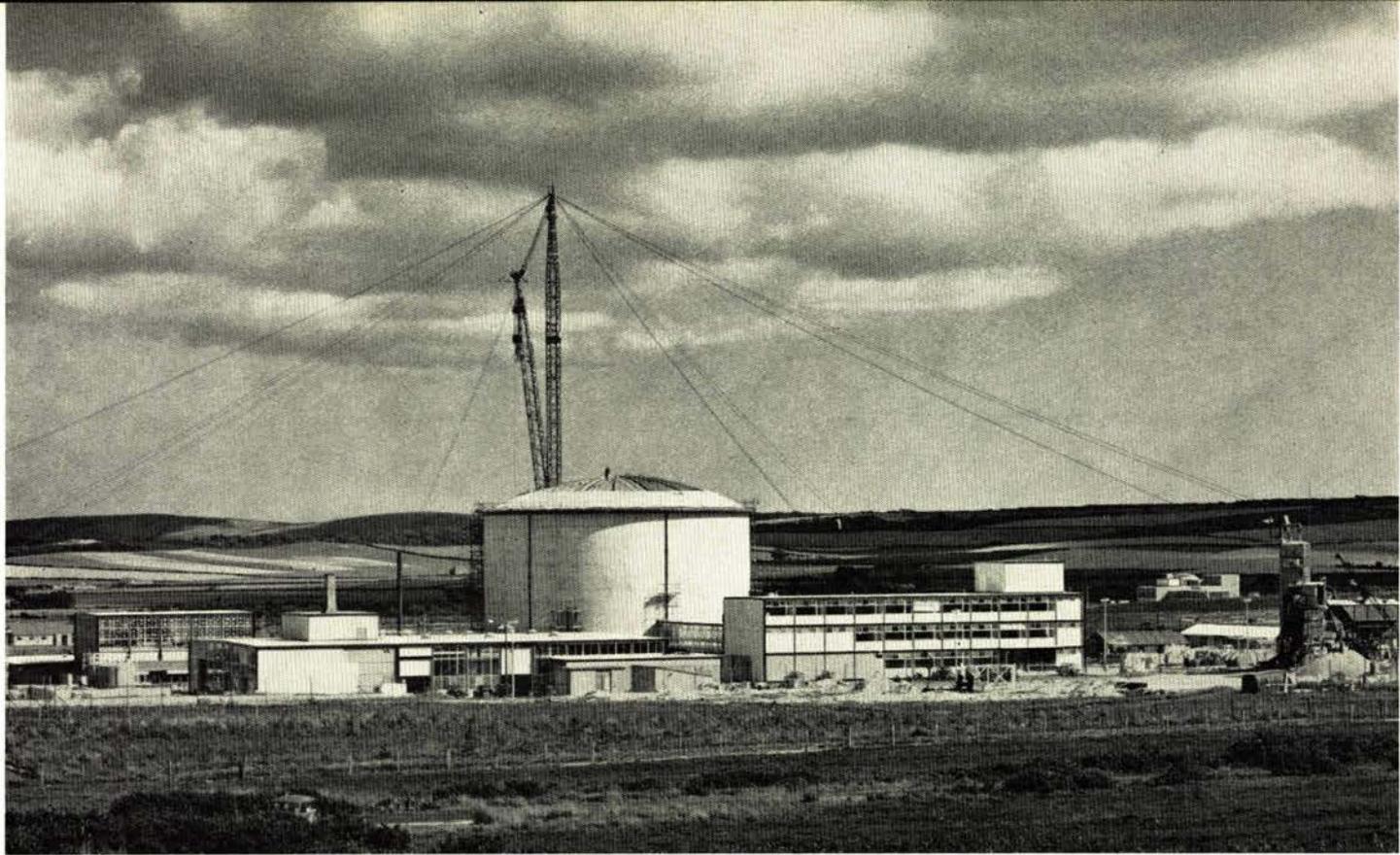


1960 Les fondations du Hall du réacteur en cours de construction



MODÉRATEUR. Dans la plupart des réacteurs actuels il est nécessaire de ralentir les neutrons produits par chaque fission d'atome d'uranium à des vitesses telles que, pour ces neutrons, la probabilité de provoquer de nouvelles fissions par collision avec d'autres atomes d'uranium, soit aussi élevée que possible. Ce ralentissement est obtenu à l'aide du modérateur, matériau qui peut absorber une partie de l'énergie des neutrons lorsqu'ils entrent en collision avec sa propre structure atomique, mais se laisse ensuite traverser par des neutrons à énergie plus faible (vitesse moins élevée) au lieu de les absorber par capture définitive.

RÉFRIGÉRANT. Le réfrigérant d'un réacteur est soit un liquide, soit un gaz, qui circule dans le cœur du réacteur où la température est élevée et évacue ainsi la chaleur qu'il transfère, pour utilisation, à une chaudière de type plus ou moins classique. Modérateur et réfrigérant ne font quelquefois qu'un, en particulier dans les réacteurs qui utilisent l'eau à ces fins ; dans d'autres cas, il s'agit d'éléments différents : par exemple, pour les réacteurs à modérateur en graphite refroidis par gaz, dans lesquels le graphite sert à ralentir les neutrons alors qu'un gaz (généralement le gaz carbonique) sert à évacuer la chaleur produite.



1962 Deux ans après : la construction des bâtiments est terminée. L'équipement du réacteur sera installé en 1963.

de l'Agence. Une fois créées, les entreprises jouissent d'une large autonomie, mais l'ENEA continue à leur apporter l'aide nécessaire pour régler les questions juridiques, financières et politiques qui peuvent se poser dans leur fonctionnement. D'autre part, l'ENEA publie les divers rapports et documents émanant des entreprises communes.

HALDEN

La première entreprise de l'ENEA portant sur un réacteur expérimental existe maintenant depuis quatre ans, dans la ville de Halden sur le Fjord Idde au sud de la Norvège. Le réacteur en question utilise comme modérateur et comme liquide de refroidissement de l'eau lourde qui est portée à l'ébullition pendant le fonctionnement. Ce réacteur à eau lourde bouillante a atteint l'ébullition pour la première fois le 5 octobre 1960, étant ainsi le premier réacteur de ce type à fonctionner dans le monde.

Ce type de réacteur a l'avantage d'être modéré et refroidi à l'eau, ce qui contribue à réduire les dimensions de l'installation; la pression dans la cuve et dans le système de refroidissement du réacteur est alors plus faible que dans d'autres types de réacteurs à eau où l'on empêche l'ébullition en augmentant la pression.

L'emploi de l'eau bouillante présente aussi, il est vrai, des problèmes particuliers, qui tiennent notamment à l'effet des bulles de vapeur formées à la surface des éléments combustibles chauds sur la stabilité et la maniabilité du réacteur; un des principaux objets du Projet de Halden est précisément d'étudier et de résoudre ces problèmes.

DRAGON

L'entreprise de l'ENEA appelée « Dragon » à Winfrith (dans le sud-ouest de l'Angleterre) a pour objet

de mettre au point une technique très différente et encore plus perfectionnée.

C'est le graphite qui est utilisé comme modérateur à la place de l'eau et le réfrigérant est un gaz. Dans son principe, ce système est le même que celui qui est employé avec succès dans de nombreuses centrales nucléaires existant dans le monde, en particulier en Grande-Bretagne et en France. Mais, tandis que les réacteurs de ces centrales fonctionnent à 350°C environ — c'est-à-dire à une température trop basse pour que la vapeur produite permette un fonctionnement optimum des turbines — il est prévu que le réacteur Dragon fonctionnera à environ 750°C (la température s'élevant au-dessus de 1 000°C dans les parties les plus chaudes du cœur); dans ces conditions, la vapeur sera produite et utilisée avec un rendement bien supérieur. Peut-être même serait-il possible d'envoyer directement le gaz de refroidissement dans des turbines à gaz, ce qui réduirait encore l'encombrement des installations pour une puissance donnée.

Comme il arrive pour les projets expérimentaux les plus avancés, les résultats que l'on peut finalement attendre du Dragon sont subordonnés à la solution d'un ensemble de problèmes techniques et technologiques que soulève la construction de l'installation. Aucun matériau ordinaire ne peut en effet supporter à la fois les températures considérables qui seront enregistrées dans le réacteur et le bombardement intense de neutrons résultant des réactions nucléaires. Ainsi, une bonne part du programme Dragon est consacrée à la mise au point de matériaux nouveaux, en particulier de certains types de graphite, qui seront utilisés dans le cœur du réacteur.

D'autre part, le gaz employé dans les réacteurs courants refroidis par gaz (le gaz carbonique) ne peut en aucune manière être utilisé à des températures de

1 000°C ou davantage, de sorte qu'il a fallu trouver un autre gaz. Mais l'emploi même de ce gaz, l'hélium, pose des problèmes sérieux pour éliminer la contamination résultant du passage du gaz à travers le cœur chaud du réacteur et un système de purification continu sera inclus dans la première installation expérimentale.

Si le Dragon soulève des difficultés considérables, les résultats qu'il permet d'espérer sont plus importants encore. Une source d'énergie aussi peu encombrante et d'un rendement aussi élevé, pouvant fonctionner non seulement sur terre mais peut-être aussi à bord de navires, semble bien justifier toutes les recherches et tous les efforts actuellement consacrés à son expérimentation et à sa mise au point.

EUROCHEMIC

L'utilisation croissante de l'énergie atomique, quels que soient les types de réacteurs utilisés, produira nécessairement des quantités de plus en plus grandes de combustibles nucléaires irradiés. En raison de l'accumulation des produits de fission qui entravent la réaction nucléaire, ces combustibles deviennent inutilisables bien avant d'être entièrement épuisés. Il est donc nécessaire de leur faire subir un retraitement chimique pour récupérer le combustible non utilisé, pour isoler les autres sous-produits de valeur formés au cours de la fission (notamment le plutonium, qui peut lui-même être utilisé comme combustible nucléaire) et pour éliminer les déchets radioactifs.

Les méthodes chimiques qu'implique ce retraitement sont extrêmement compliquées et son exécution est rendue particulièrement difficile par la forte radioactivité des combustibles. La conception, la construction et la mise au point expérimentale d'une usine pouvant

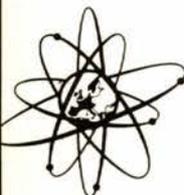
retraiter les catégories diverses de combustibles provenant des réacteurs utilisés à des fins civiles, posent donc nombre de problèmes techniques nouveaux et difficiles, en même temps qu'elles exigent des investissements très coûteux.

Une entreprise unique de ce genre appelle à de nombreux égards la collaboration internationale : la construction d'une usine de retraitement a effectivement été la première entreprise commune envisagée par l'ENEA, et la décision de constituer la Société Eurochemic (Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés) remonte à la création même de l'Agence, en décembre 1957.

L'usine d'Eurochemic est actuellement en construction à Mol, en Belgique; bien que cette usine ait été conçue à l'origine pour retraiter l'uranium naturel ou les combustibles légèrement enrichis provenant de réacteurs européens, il a été proposé depuis lors que l'installation soit aussi en mesure de traiter de l'uranium hautement enrichi. Aucune décision définitive n'a encore été prise sur cet agrandissement de l'usine, mais les plans de la construction actuellement en cours sont tels que les installations supplémentaires éventuellement nécessaires pourraient y être facilement ajoutées.

Publications

Des brochures illustrées exposant l'origine, la structure et les objectifs des projets Halden, Dragon et Eurochemic peuvent être obtenues sur demande adressée à l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire, O.C.D.E., 38, boulevard Suchet, Paris (16^e). D'autres publications, notamment les rapports annuels de ces entreprises et de l'ENEA peuvent aussi être fournies par l'Agence.



PARTICIPATION AUX ENTREPRISES COMMUNES

	Membres de l'ENEA	Halden	Dragon	Eurochemic
Autriche	●	●	●	●
Danemark	●	●	●	●
R.F. d'Allemagne	●	●	●	●
Pays d'Euratom	Belgique	●	●	●
	France	●	●	●
	Italie	●	●	●
	Luxembourg	●	●	●
	Pays-Bas	●	●	●
Espagne	●			●
Grèce	●			
Irlande	●			
Islande	●			
Norvège	●	●	●	●
Portugal	●			●
Royaume-Uni	●	●	●	●
Suède	●	●	●	●
Suisse	●	●	●	●
Turquie	●			●

Les six pays de la Communauté Européenne participent aux entreprises de Halden et Dragon par l'entremise de la Commission d'Euratom. Une collaboration étroite s'est aussi établie entre l'ENEA et Euratom dans de nombreux autres domaines et Euratom est représentée au Comité de Direction de l'ENEA.

La Commission de l'Énergie Atomique des États-

Unis a conclu des accords de collaboration avec les entreprises de Halden, Dragon et Eurochemic. La Commission Finlandaise de l'Énergie Atomique participe à Halden en vertu d'un accord conclu avec l'Institut Norvégien de l'Énergie Atomique.

Les États-Unis et le Canada sont Membres associés de l'ENEA.

Du travail dans les pays qui manquent de main-d'œuvre



QUAND LES TRAVAILLEURS EMIGRENT

Depuis que les pays de l'O.E.C.E. ont commencé à jeter les bases du Programme de Relèvement Européen, quatorze années se sont écoulées durant lesquelles le marché du travail s'est radicalement transformé. En 1948, l'Europe occidentale était menacée d'un excédent considérable de main-d'œuvre; cette situation ne résultait pas seulement de la guerre, mais aussi d'autres facteurs : l'afflux de réfugiés en provenance de l'Est et la réapparition des vieux problèmes de structure qui, si longtemps, avaient pesé sur l'économie de l'Europe méridionale. L'une des premières tâches de l'O.E.C.E. consistait à trouver un débouché, en Europe ou hors d'Europe, pour le trop-plein de la population.

QUAND LES TRAVAILLEURS EMIGRENT

Depuis lors, la situation a changé du tout au tout. Le problème qui se pose actuellement à la plupart des nations d'Europe occidentale est celui de la pénurie de main-d'œuvre : pénurie parfois si grave qu'elle en vient à entraver la croissance de l'économie. Les pays qui manquent ainsi de main-d'œuvre ne se sont pas seulement efforcés d'amener un plus grand nombre de leurs ressortissants (notamment de femmes mariées) à venir accroître les effectifs de la population active, ils se sont aussi tournés vers les régions de l'Europe où ils pouvaient encore trouver la main-d'œuvre dont ils avaient besoin.

D'après les chiffres communiqués à l'O.C.D.E., on peut évaluer à quelque 2 000 000 le nombre d'Européens de l'Ouest qui travaillent dans un pays d'Europe occidentale autre que le leur. A première vue, ce chiffre ne paraît peut-être pas très impressionnant, comparé à celui de la population totale de la zone, mais les migrants se concentrent dans un très petit nombre de pays (voir la carte), où leur apport représente des proportions substantielles.

La plupart de ces mouvements de main-d'œuvre ne constituent pas des migrations permanentes comme celles qui, au XIX^e siècle, se produisaient en direction des pays d'outre-mer. Ils sont, dans l'ensemble, temporaires, et dépendent des besoins économiques immédiats des pays d'accueil. La preuve en est que la plupart des gouvernements n'accordent aux immigrants que des permis de travail valables un an ou même moins : le mouvement, en effet, revêt en grande partie un caractère saisonnier.

En dépit du caractère temporaire de la plupart de ces mouvements, on donne parfois progressivement à l'immigrant venu pour une courte période la possibilité de s'établir à titre permanent. On lui permettra d'abord de changer d'employeur ou de profession, puis de faire venir sa famille dans le pays; ensuite, les membres de cette famille pourront être autorisés à exercer une activité professionnelle; enfin, le droit d'établissement ou même la naturalisation pourront être accordés à l'ensemble du groupe familial.

Les mouvements de main-d'œuvre d'un pays à l'autre peuvent être bénéfiques, non seulement à titre individuel pour les travailleurs et les employeurs directement en cause, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Pour le pays d'accueil, l'avantage est manifeste, puisqu'il peut disposer au moment et à l'endroit voulus des travailleurs dont il a besoin. La main-d'œuvre étrangère est souvent plus « mobile » que la main-d'œuvre nationale, l'éventail des salaires et des conditions de travail étant plus ouvert. Pour le pays qui exporte de la main-d'œuvre, cette émigration temporaire peut contribuer à alléger le fardeau du chômage ou du sous-emploi. En outre, les envois de fonds des travailleurs partis à l'étranger peuvent améliorer la balance des paiements. Enfin, la compétence

Au cours de l'été 1962, le record de l'emploi de main-d'œuvre européenne était détenu par l'Allemagne, avec 705 000 travailleurs. Puis venait la Suisse, avec 645 000 travailleurs. La France se situe probablement en troisième position, mais on ne disposera de statistiques comparables qu'une fois analysés les résultats du récent recensement de la population. On trouve ensuite la Suède avec 127 000 travailleurs étrangers (principalement des Scandinaves), et enfin le Royaume-Uni (où la plupart des immigrants sont des Irlandais non assujettis au régime du permis) et les pays du Bénélux.

Le pays qui fournit le plus de travailleurs est, de loin, l'Italie. Ces derniers temps, toutefois, d'autres pays sont devenus d'importants pourvoyeurs de main-d'œuvre. C'est en Espagne que l'augmentation du nombre d'émigrants a été la plus spectaculaire et ce pays vient désormais après l'Italie en tant que fournisseur de main-d'œuvre européenne. Voici quelques années, les Espagnols travaillant dans d'autres pays d'Europe étaient fort peu nombreux. En 1961, on en comptait plus de 200 000. La Grèce et, à un moindre degré, le Portugal se sont joints récemment au mouvement et la Turquie commence à fournir des travailleurs agricoles, en nombre insuffisant toutefois pour que les effectifs en cause puissent figurer sur une carte à aussi petite échelle.

Parmi les secteurs d'activité économique, il en est certains qui font plus largement appel que les autres à la main-d'œuvre étrangère. Ce sont la construction, l'agriculture et l'hôtellerie. Il s'agit là de métiers largement saisonniers par nature, et où, par conséquent, les employeurs n'ont généralement besoin des travailleurs étrangers que pendant une partie de l'année. De toutes les branches d'activité non saisonnières qui emploient de la main-d'œuvre étrangère, la plus importante est l'industrie de la métallurgie et de la transformation des métaux. Les charbonnages ont largement recours à la main-d'œuvre étrangère et, malgré le récent fléchissement de leur activité, on compte encore quelque 40 000 étrangers dans les mines de Belgique: ils représentent 40 % de l'effectif total des mineurs de ce pays.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

technique acquise par ceux d'entre eux qui réintègrent leur pays d'origine représente pour ce pays un investissement à long terme.

Bien que d'assez nombreux travailleurs émigrent de leur propre initiative, il s'est conclu ces dernières années en Europe toute une série d'accords bilatéraux facilitant ces mouvements et permettant d'adapter l'offre de



ENTRE LES PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE.

main-d'œuvre étrangère à la demande des pays d'accueil. Ces accords prévoient généralement des échanges d'informations sur les besoins et les disponibilités en main-d'œuvre; ils définissent les grandes lignes des arrangements relatifs aux voyages des immigrants, formulent certaines règles en matière de salaires, de conditions de travail et de conditions d'admission, et

précisent quelques-uns des droits des travailleurs, notamment le droit de transférer leurs épargnes dans leur pays d'origine, et le maintien de leurs droits à la Sécurité sociale.

Certains accords permettent au pays d'accueil d'intervenir directement dans le recrutement et la sélection des travailleurs étrangers. C'est ainsi que l'Allemagne

QUAND LES TRAVAILLEURS EMIGRENT

possède des missions de recrutement en Italie, en Espagne et en Grèce. La France, elle aussi, entretient de semblables missions à l'étranger.

Les migrations de main-d'œuvre sont soumises, en général, à de strictes mesures de contrôle. Tout travailleur qui désire prendre un emploi dans un autre pays doit obtenir un permis de travail ou un document équivalent attestant qu'un poste l'attend dans le pays d'accueil. S'il passe la frontière en qualité de touriste dans l'espoir de prolonger son séjour en qualité de travailleur, il n'a aucune certitude d'obtenir le permis nécessaire; néanmoins, lorsqu'il appartient à des catégories professionnelles dans lesquelles il y a pénurie de main-d'œuvre (employés de maison, par exemple), certains pays ont tendance à régulariser sa situation.

Bien que le régime des permis de travail reste la règle, les exceptions se font de plus en plus nombreuses à mesure que les pays d'Europe suppriment les obstacles entre leurs marchés du travail. Depuis 1954, les Scandinaves peuvent travailler sans permis dans l'un quelconque des pays de ce groupe; les pays du Bénélux ont conclu récemment un arrangement du même ordre. Un nouveau marché commun du travail se créera peut-être en Europe lorsque la « libre circulation » envisagée par le Traité de Rome deviendra effective pour les membres de la Communauté Économique Européenne.

L'O.E.C.E., puis l'O.C.D.E., ont orienté leurs efforts, depuis 1954, vers l'assouplissement des formalités d'octroi et de renouvellement des permis de travail. En vertu d'une décision prise cette année-là par le Conseil de l'O.E.C.E., les autorités compétentes des pays Membres doivent délivrer des permis de travail aux étrangers chaque fois qu'il se révèle impossible, dans un délai prescrit (un mois en principe), de trouver des travailleurs nationaux qui puissent être affectés aux postes vacants.

Les pays Membres sont invités à rendre compte chaque année à l'Organisation de l'application de cette décision. Ils doivent, dans leur rapport, indiquer le nombre de permis délivrés ou renouvelés, le nombre de demandes refusées, et les motifs de ces refus, les conditions de travail et les salaires (sont-ils inférieurs pour les travailleurs étrangers, par exemple, à ce qu'ils sont normalement dans le pays d'accueil?). Les Membres doivent aussi faire savoir s'il existe des secteurs d'activité économique ou des catégories professionnelles pour lesquels le gouvernement accorde automatiquement le permis. (À l'heure actuelle, la principale catégorie bénéficiant de cette automaticité est celle des employés de maison; en Suède, elle n'est même pas assujettie au régime du permis).

Muni de ces réponses, un groupe d'experts désignés par l'Organisation peut se livrer à l'analyse critique détaillée des pratiques suivies en la matière par chacun des pays considérés, et proposer des mesures tendant à libérer davantage les mouvements de main-d'œuvre.



UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE

par le Dr. Alexander King

Directeur des Affaires Scientifiques de l'O.C.D.E.

Reconnaissant l'importance croissante de la science et de la technologie dans leurs multiples relations avec la vie économique, les Ministres ont pris note des travaux entrepris par l'Organisation dans ce domaine conformément à la Convention. Ils ont chargé l'Organisation de préparer une réunion au niveau ministériel, consacrée aux problèmes de coopération dans les domaines de la recherche et de la politique scientifiques ; cette réunion sera convoquée au cours de l'année prochaine.

Extrait d'une déclaration du Conseil Ministériel de l'O.C.D.E., le 28 novembre 1962.

Dans le numéro précédent de l'Observateur de l'O.C.D.E., le Professeur Ingvar Svennilson a souligné la place faite à la recherche et à l'enseignement dans le nouveau concept de croissance économique; il a insisté sur la nécessité d'aligner les programmes d'enseignement et de recherche sur la politique générale de développement. Nous nous proposons ici d'étudier plus en détail les répercussions des découvertes scientifiques, présentes et possibles, sur les divers aspects de la politique nationale, et de montrer la nécessité de mettre en œuvre une politique pour la recherche scientifique, en vue d'utiliser au mieux cette ressource précieuse et rare, dans l'intérêt général.

L'existence des nations et celle des individus sont de plus en plus soumises à l'influence des découvertes scientifiques et de leurs applications techniques. En politique étrangère, on ne peut ignorer les répercussions de l'énergie nucléaire ou de la recherche spatiale; la défense est dominée par l'évolution de la technique des armements; l'économie est alimentée par des industries ultra-modernes, bâties sur la recherche scientifique; enfin, la politique sociale est profondément influencée par les nouveautés d'ordre technique comme l'automation, qui ne créent pas seulement une nouvelle structure de l'emploi, mais exigent, dans le domaine de l'instruction, des qualifications nouvelles ou plus poussées que seule peut fournir une économie fondée sur des techniques très avancées.

Cette incidence de la science sur les divers aspects de la politique nationale ne s'est manifestée que progressivement, et ce n'est que de façon fragmen-

taire qu'il en a été tenu compte dans l'élaboration de cette politique. A l'heure actuelle, seuls quelques pays sont en mesure d'évaluer les effets de la science sur la société, ou la contribution que la science peut fournir à la réalisation des grands objectifs d'ordre politique.

Il est vrai que les gouvernements, soucieux d'en exploiter les fruits, reconnaissent maintenant l'importance croissante de la science dans la vie nationale. C'est une des raisons qui les a conduits, dans la plupart des pays du monde, à accorder un puissant soutien à la recherche scientifique; mais, bien souvent aussi, de très grosses dépenses ont été engagées sans qu'on s'inquiète des priorités qui auraient dû en imposer l'emploi. Certains sujets, qui ont un grand retentissement scientifique, et dont, par suite, le prestige national peut tirer un très gros appoint, attirent aisément les capitaux, au détriment surtout de sujets moins « voyants », beaucoup plus utiles cependant pour la prospérité nationale. Ainsi, bien des pays qui amorcent leur développement économique, ont pu obtenir des capitaux sans difficulté pour des réacteurs nucléaires, mais non pour des projets plus modestes visant à améliorer la qualité et la valeur des matières premières et produits agricoles d'origine locale.

La responsabilité des gouvernements

Même dans les pays où il n'existe pas de politique cohérente pour l'expansion de la recherche scientifique, les gouvernements jouent un rôle essentiel dans le développement de la science. Voici par



exemple une liste des multiples activités généralement assumées aujourd'hui dans ce domaine par les gouvernements des pays hautement industrialisés :

- **L'enseignement des sciences**

Il est maintenant admis que tout homme a droit à l'enseignement primaire et secondaire : cet enseignement est donc pris directement en charge par les gouvernements; quant à l'enseignement supérieur, il est aussi financé généralement en grande partie par les pouvoirs publics, centraux ou locaux. Cette prise en charge de l'enseignement répond à des objectifs sociaux et culturels fondamentaux; elle vise aussi, dans le domaine économique, à créer pour l'avenir une réserve suffisamment abondante et efficace de personnel scientifique et technique.

- **La recherche dans les universités et autres institutions d'enseignement supérieur**

Dans la plupart des pays, ce genre de recherche est principalement financé par le gouvernement — qui fournit l'équipement, paie les frais généraux et crée de multiples bourses de recherche. Il s'agit ici de former des chercheurs entraînés, soit pour l'État soit pour l'industrie, mais aussi de contribuer au développement des connaissances. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les industries travaillant pour la défense offrent fréquemment des contrats à des sections universitaires pour des projets de recherche bien déterminés, souvent de nature fondamentale et qui n'ont qu'un rapport indirect avec les programmes de défense. On admet en général que les milieux universitaires sont les plus favorables au développement de la recherche fondamentale créatrice.

- **Appui donné à des activités de recherche spéciales ou particulièrement coûteuses**

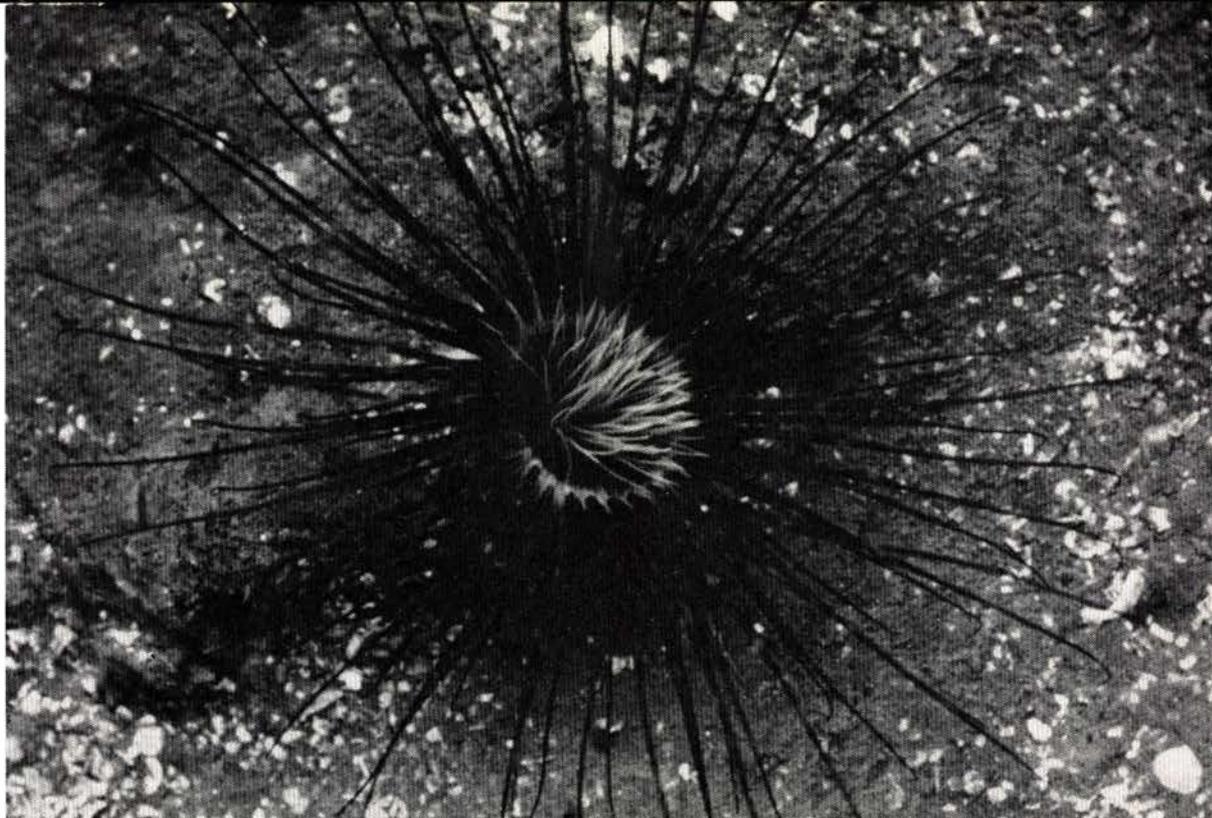
En outre, les gouvernements contribuent fréquemment aux frais de fonctionnement des observatoires astronomiques et des navires océanographiques, ainsi qu'à diverses autres activités de recherche qui s'inséreraient difficilement dans la structure d'une université. Cette action des pouvoirs publics s'est peu à peu imposée, dans les cas où il faut un matériel d'expériences coûteux, puissant, dont la réalisation exige des techniques complexes et dont l'entretien serait difficile à assurer par les moyens financiers normaux des universités. C'est dans cette catégorie qu'il faut classer les centres de recherche nucléaire, avec leurs coûteux accélérateurs de particules, de même que les installations de radio-astronomie. Les centres de ce genre peuvent être administrés par une université ou par un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur.

- **Recherches et applications intéressant la défense**

En raison de leur coût élevé et des impératifs découlant de la sécurité militaire, les recherches et applications intéressant la défense ne peuvent

En France, le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) poursuit des recherches astronomiques à l'Observatoire de Saint Michel de Provence

*Des recherches
biologiques
sont entreprises
par le C.N.R.S.
à Roscoff,
en Bretagne*



être entreprises que par les gouvernements; toutefois, une grande partie du travail peut être confiée sous contrat à des entreprises industrielles ou à des institutions créées spécialement à cet effet. Dans certains grands pays, les recherches militaires absorbent la majeure partie du budget scientifique national et elles occupent parfois une grande partie du personnel scientifique existant. Dans ce cas, il importe d'établir un équilibre entre les recherches civiles et militaires et d'assurer la communication rapide et aisée des produits de la recherche militaire à l'économie civile, lorsqu'il s'agit par exemple, d'appareils électroniques, de matériaux nouveaux et de nouvelles techniques.

- **Recherches intéressant les services publics**

Dans un pays moderne, l'État assure directement des activités très étendues; services publics et secteurs nationalisés exigent de vastes recherches et la mise en œuvre d'importants programmes d'application. Pensons par exemple à l'étude et à la construction des routes, à la sylviculture, au maintien de la pureté de l'atmosphère et des eaux, à la prospection géologique et minérale, à la prévention des incendies, à la normalisation et à l'équipement des ressources hydrauliques. Dans bien des pays, de grands laboratoires nationaux se consacrent à ce travail, souvent sous la direction de plusieurs ministères.

- **Recherches intéressant les petites industries**

Il y a dans l'économie des secteurs comme l'agriculture et la construction de logements, où les entreprises isolées sont généralement de trop faible envergure pour mener elles-mêmes leurs propres recherches; si, d'ailleurs, elles en avaient les moyens, elles aboutiraient à des doubles emplois coûteux et stériles. Ces petites entreprises sont généralement hors d'état d'exploiter sans aide extérieure les recherches faites ailleurs. Ces travaux sont généralement assurés dans chaque pays par un ensemble d'établissements

de recherche spécialisés et de services de vulgarisation, créés à cet effet.

- **Encouragement à la recherche industrielle**

Nombre de gouvernements encouragent la recherche par et pour l'industrie, au moyen de dégrèvements fiscaux et d'autres stimulants d'ordre financier. En outre, ils incitent parfois les entreprises de certaines industries à se grouper pour créer des centres de recherche collectifs, au financement desquels ils participent. Outre les activités de recherche proprement dites, de telles associations assument une fonction importante, en diffusant des renseignements d'ordre scientifique et technique et même des connaissances pratiques aux entreprises qui en font partie, ce qui a pour effet de stimuler l'esprit d'invention.

- **Recherche médicale**

Bien qu'une grande partie des recherches médicales se déroulent dans les universités et les hôpitaux pédagogiques, nombreux sont les gouvernements qui aident directement les conseils de recherche médicale, les laboratoires centraux de recherche médicale et certaines unités cliniques spécialisées.

- **Projets internationaux de recherche**

Il existe aujourd'hui de nombreuses institutions et de nombreux programmes de recherche internationale en coopération, pour l'étude de questions d'intérêt général, comme la météorologie, l'astronomie, l'océanographie, les recherches antarctiques, et aussi, pour les études qui exigent un matériel très coûteux. Seuls les gouvernements ont les moyens de financer de tels travaux.

Cette énumération montre que, même lorsqu'ils n'ont pas de politique scientifique délibérée, les gouvernements s'intéressent au premier chef à l'activité scientifique. Les dépenses qu'ils y consacrent commencent aujourd'hui à représenter une part très appréciable du revenu national. Mais il y a fort peu de temps qu'on considère ces dépenses

UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE

comme un investissement nécessaire et à haut rendement, plutôt que comme un placement purement culturel.

La science, ressource nationale

L'étendue des recherches scientifiques entreprises dans le monde entier s'est accrue dans des proportions énormes depuis la guerre. Ces travaux ont acquis essentiellement leur caractère international par la liberté avec laquelle les résultats ont pu être publiés. Ce puissant essor des connaissances nouvelles a donné naissance à de très nombreuses applications techniques, et l'avenir semble encore plus prometteur. En fait, à mesure que reculent les frontières de la connaissance, les possibilités offertes par la science pour l'enrichissement de l'existence et la prospérité des populations ne cessent de s'élargir; mais elles débordent les possibilités matérielles de pays isolés. Les coûts se sont élevés à tel point, particulièrement dans des domaines comme l'énergie nucléaire et la recherche spatiale que, dans bien des cas, un pays isolé n'a même plus les moyens d'entreprendre le minimum d'effort utile.

Nous sommes parvenus en un point où les promesses de la science dépassent de très loin les possibilités des ressources nationales, existantes ou virtuelles. Pourtant, des voies plus prometteuses encore s'ouvrent sans cesse aux recherches nouvelles. On est ainsi conduit, inévitablement, à opérer un choix; ce choix doit être fait en fonction des impératifs nationaux et des ressources nationales, tant en hommes qu'en matériel. En d'autres termes, de même qu'il est nécessaire de formuler une politique pour prévoir et exploiter les résultats des études scientifiques et satisfaire les besoins nationaux, il est indispensable de concevoir une politique des ressources, pour la science elle-même.

La coopération internationale dans le domaine scientifique

Comme les petits pays peuvent difficilement entreprendre des activités d'une certaine envergure dans des domaines aussi coûteux que la physique des hautes énergies ou la recherche spatiale, c'est la conjonction des efforts, sur le plan international, qui semble offrir la solution la plus attrayante. Depuis vingt ans, de nombreuses organisations internationales scientifiques ont été créées; elles ont rendu de très grands services, non seulement pour des raisons économiques, mais parce qu'elles permettent une fécondation mutuelle des idées et des techniques.

Il existe de nombreux types d'organisations scientifiques internationales. Certaines sont des organisations inter-gouvernementales purement européennes, répondant à une fin précise, telles que le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN) et les deux organisations de recherche spatiale (COPERS et CECLES). Un autre type est représenté par les projets spéciaux de l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire (ENEA), rattachée à l'O.C.D.E., par exemple les projets Halden et Dragon qui ont pour but de mettre au point des types particuliers

de réacteur nucléaire, ou encore l'usine de retraitement des combustibles irradiés (Eurochemic); ces entreprises scientifiquement indépendantes conservent des relations étroites avec l'organisation mère, notamment dans les domaines financier et juridique. Dans une autre catégorie encore, nous citerons le système fonctionnel, mis au point par l'O.C.D.E. pour certaines recherches techniques, et qui consiste à faire élaborer un programme commun par des groupes de laboratoires, chacun étudiant un des aspects du problème, sans généralement qu'il soit nécessaire de créer des installations nouvelles.

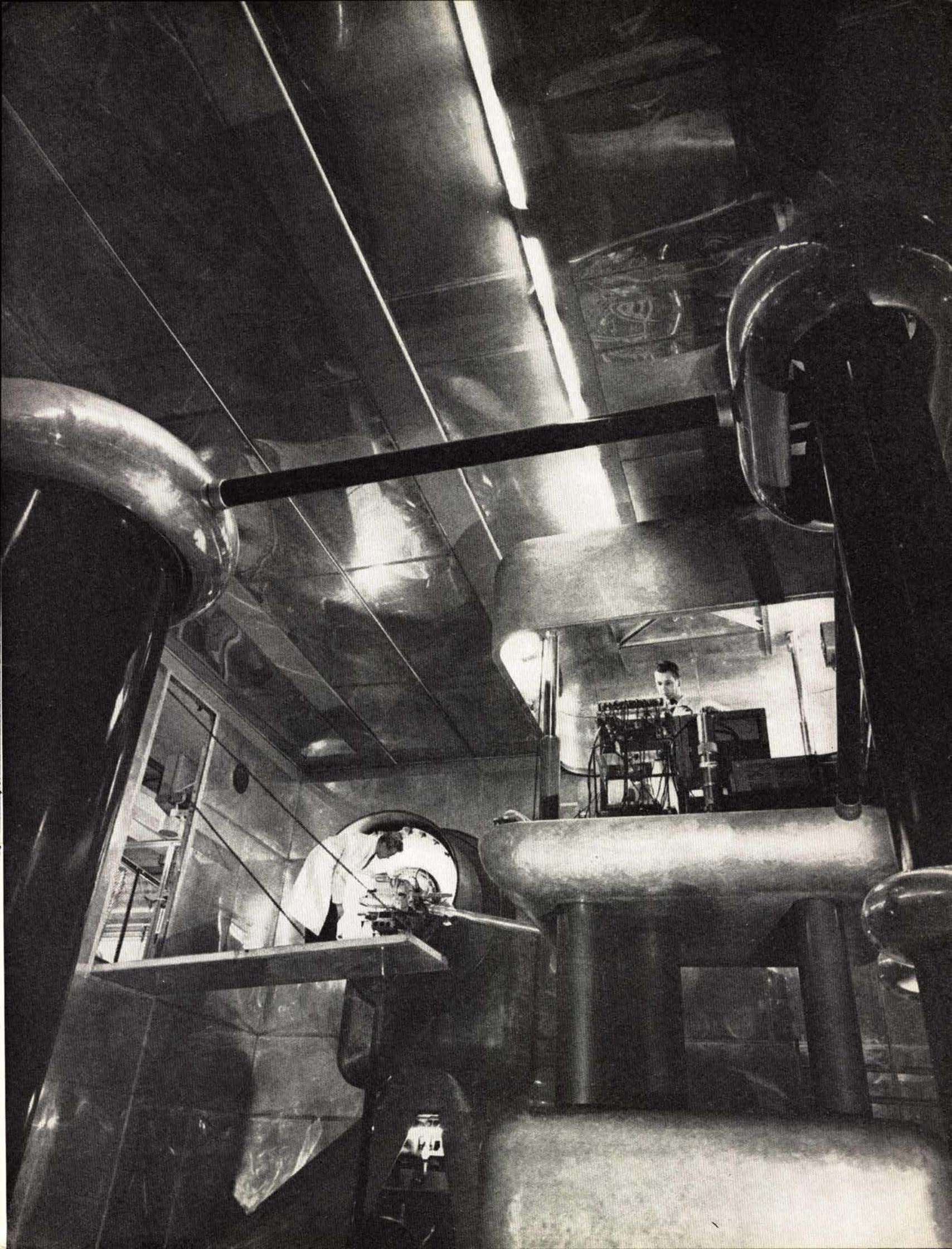
La coopération internationale dans la recherche permet aux petits pays d'acquérir une connaissance réelle et pratique des principales nouveautés, alors qu'en l'absence de cette coopération, ils pourraient se trouver exclus de ce domaine trop coûteux pour eux. Ce n'est pas seulement sur le plan intellectuel qu'il est important de pouvoir suivre les progrès de la connaissance; il est essentiel que chaque pays connaisse parfaitement ces domaines de recherche qui ne cessent de s'étendre, et les techniques qui en découlent; autrement, il risquerait de se trouver dans l'impossibilité d'en tirer des applications pratiques pour ses propres besoins économiques. La coopération scientifique s'est développée si rapidement en Europe et elle exerce une telle attraction que certains des petits pays industrialisés affectent une part notable de leur budget scientifique à des recherches menées hors de leurs frontières.

L'intensification de la recherche, tant sur le plan national que sur le plan international, a été menée à la fois rapidement et sans méthode. De toute évidence, nous approchons du moment où il deviendra nécessaire de réaliser un développement plus équilibré. Il faudra alors que les pays élaborent de concert les politiques scientifiques nationales et internationales.

Politique, planification et liberté scientifique

Chaque fois que les possibilités de développement dépassent les ressources utilisables, on est obligé de faire un choix et de concevoir une politique. Cela est vrai de la recherche scientifique, où les gouvernements doivent déterminer la meilleure répartition à donner à leurs ressources matérielles et humaines. A première vue, la notion d'une politique scientifique nationale, visant à assurer l'équilibre optimal des efforts, compte tenu des besoins nationaux et des possibilités de la science, semble incompatible avec la tradition de liberté scientifique. Cependant, une politique conçue comme une orientation n'implique pas nécessairement une intervention dans la conduite des recherches; en fait, une sage politique nationale, particulièrement dans la recherche fondamentale, doit laisser au travailleur scientifique dans son laboratoire la liberté de choisir le sujet de son étude et le sens des travaux qu'il entreprend. La politique scientifique vise plutôt l'exploitation globale des ressources, l'équilibre et l'efficacité de leur utilisation et leur application à la satisfaction des besoins nationaux, économiques, sociaux ou militaires.

Des savants européens font des études à l'aide d'un pré-accelérateur du type Cockcroft Walton au Centre Européen de Recherche Nucléaire à Genève. ►



LES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES DE L'O.C.D.E.

1 L'ÉDUCATION

L'ÉDUCATION ET L'ÉCONOMIE

(Évaluation des besoins et des ressources — ressources humaines et développement)

Aptitude intellectuelle et éducation (*) :

On admet aujourd'hui que l'éducation est un des instruments principaux de la puissance économique... La mobilisation des talents est essentielle pour le développement de l'économie. Existe-t-il dans la population des réserves considérables de personnes ayant le degré d'aptitudes voulu et qui n'ont pu les mettre en œuvre grâce à l'enseignement? Présentation du problème fondamental des ressources en hommes tel qu'il a été posé et discuté par un groupe international d'experts.

Prévoir les cadres de demain (*) :

Sept études fondamentales accompagnées des commentaires d'éminents économistes, statisticiens, éducateurs et spécialistes des questions de main-d'œuvre sur les thèmes jumelés de la prévision des besoins de main-d'œuvre et des besoins d'enseignement.

Les documents de Washington :

Dans ce compte rendu de la conférence de Washington de 1961, on trouvera une étude approfondie des rapports entre éducation et croissance économique et plus particulièrement entre investissements dans l'enseignement et croissance économique.

5 volumes : I. Rapport sommaire; II. Les objectifs de l'éducation en Europe en 1970; III. Les exigences de l'aide au tiers monde; IV. Le plan de développement de l'enseignement en relation avec la croissance économique; V. Les flux internationaux d'étudiants.

Le projet régional méditerranéen :

Excellent exemple de projet d'assistance technique d'un type nouveau : des groupes d'experts nationaux de six pays d'Europe méridionale se réunissent pour chercher, avec l'aide de l'O.C.D.E., à évaluer leurs besoins dans le domaine de l'éducation en fonction de leurs objectifs économiques à long terme. Dans le cadre de ce projet, l'O.C.D.E. publie une série d'études méthodologiques, de comptes rendus, de travaux et de cours destinés aux « stratèges



(*) On peut acheter ces publications auprès des dépositaires agréés de l'O.C.D.E. ou en s'adressant au Service de Diffusion et Vente de l'O.C.D.E. à Paris.

2 LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La recherche est, avec l'enseignement, une de ces forces vives qui, s'exerçant sur l'économie, peuvent la faire passer de la stagnation à l'expansion rapide. C'est pourquoi l'encouragement de la recherche dans les pays Membres figure au premier rang des préoccupations de l'O.C.D.E. qui s'efforce d'en améliorer l'administration et de multiplier les projets de recherche internationale en commun.

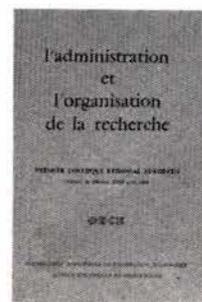
L'administration et l'organisation de la recherche (3 rapports) :

Afin de mieux pénétrer les problèmes que pose l'administration des instituts

de recherche, l'O.C.D.E. a organisé une série de « Colloques Européens Régionaux » ayant pour objet de montrer de quelle manière la recherche est organisée dans les divers pays et de quelle façon on peut en exploiter les résultats. Trois rapports distincts donnent une image d'ensemble des problèmes de la recherche en Europe.

Coopération internationale dans la recherche :

Les possibilités de recherches susceptibles d'être exploitées utilement sont aujourd'hui si nombreuses que seuls les très grands pays ont les moyens de



Ce qui frappe peut-être le plus dans la série de publications de la Direction des Affaires Scientifiques de l'O.C.D.E., c'est l'extrême diversité des sujets dont elles traitent : on va ainsi de l'économie à la biologie en passant par des sujets qui intéressent directement les sociologues, les administrateurs de la recherche, les spécialistes de plans en matière d'enseignement, les mathématiciens... Toutefois, ces sujets ont un point commun : ils se rapportent tous étroitement à l'un des principaux soucis de l'Organisation : l'incidence de la science et de l'éducation sur la croissance économique. Cette série de publications reflète bien, dans son ensemble, les travaux que l'O.C.D.E. consacre à ce « troisième facteur » de l'expansion économique ; donc, en la passant en revue par grands domaines d'actions, le lecteur pourra s'informer à la fois des publications elles-mêmes et des activités de la Direction des Affaires Scientifiques.

en ressources humaines » dont on a besoin pour constituer le personnel des équipes de développement.

Examens par pays (Politiques scientifiques et d'enseignement) :

La technique des examens par pays qu'a retenue l'O.C.D.E. est appliquée ici à l'analyse des problèmes nationaux en matière d'enseignement scientifique et technique. Ces études permettent de mieux comprendre la situation particulière de chaque pays, de confronter les politiques, d'exposer clairement les problèmes et, souvent, d'entreprendre une action pilote pour tenter de les résoudre. Les examens publiés jusqu'ici ont trait aux pays suivants : Grèce, Norvège, Suède et Yougoslavie.

ACCROISSEMENT DES RESSOURCES CONSACRÉES A L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (Aspect qualitatif)

L'accélération de l'évolution scientifique et technique est la conséquence inévitable d'une croissance économique plus rapide. Cette situation donne encore plus d'importance aux nouvelles catégories de qualifications et de spécialités. Ceci explique l'attention que porte

l'O.C.D.E. à l'aspect qualitatif du développement de l'éducation et en particulier aux politiques à suivre en matière d'enseignement scientifique, de réforme des cours et d'amélioration des moyens d'enseignement.

Politique à suivre en matière d'enseignement scientifique :

Trois rapports : l'un sur la politique à suivre en matière d'enseignement scientifique dans les pays disposant d'un système d'enseignement déjà très évolué, le deuxième a trait aux pays où l'enseignement de base pose des problèmes particuliers et le troisième porte sur les effectifs, le recrutement et la formation des professeurs de sciences et de mathématiques.

Pour une rénovation de l'enseignement des sciences (Série de 8 publications) :

Les travaux de l'Organisation sur la réforme des programmes scientifiques ont commencé il y a trois ans et ont pris pour premier objectif la réforme de l'enseignement des mathématiques. On aura une idée du succès obtenu quand on saura que plus de 40 000 exemplaires de la série « Mathématiques nouvelles » ont effectivement atteint le corps enseignant. La Direction des Affaires Scien-

tifiques a maintenant étendu son action à la chimie, à la biologie et à la physique. On retiendra en particulier les six titres suivants :

« Mathématiques nouvelles » (*) ;

« Programme moderne de mathématiques pour l'enseignement secondaire » ;

« Mathématiques pour physiciens et ingénieurs » ;

« Pour un nouvel enseignement de la chimie » ;

« Guide pour professeurs de chimie » (*) ;

« Nouvel enseignement de la biologie ».

Télévision scolaire :

« La télévision au service de l'enseignement scientifique » (*) ;

« La télévision scolaire et l'enseignement scientifique ».

Face à la pénurie croissante de salles de classes et de personnel enseignant, il existe des méthodes et des techniques nouvelles qui permettent de présenter des questions scientifiques à de larges auditoires. La télévision est sans doute l'une des plus efficaces et elle a le mérite de pouvoir être utilisée immédiatement. Des spécialistes éminents ont étudié pour l'O.C.D.E. l'état actuel de la télévision scolaire et en ont évalué les possibilités. Les deux rapports rendent compte des réalisations déjà acquises et des perspectives futures.

les entreprendre. C'est pourquoi les pays d'Europe ont instauré de nouvelles méthodes de coopération : établissement de programmes communs, partage des installations de recherche et utilisation en commun des laboratoires existants. Dans cette coopération « fonctionnelle », l'O.C.D.E. joue le rôle actif d'organisme central. Pour le moment, 38 équipes de recherche coopérative travaillant sous l'égide de l'O.C.D.E. font des recherches dans des domaines qui vont de la sécurité routière à la rupture des métaux par fatigue et à la pollution des eaux. Les résultats de leurs travaux sont publiés sous forme d'études et de rapports :

« Recherches sur la sécurité routière » ;

« Salissure biologique et corrosion des coques de navires » ;

« Conditions hydrologiques et biologiques des stations d'essais en Europe » ; etc.

Régime fiscal de la recherche et du développement technique :

La fiscalité, en tant qu'instrument des politiques nationales, exerce une influence importante sur la croissance économique : le mode de répartition de la charge fiscale permet d'encourager efficacement les investissements dans certains secteurs de l'économie, par exem-

ple la recherche et le développement industriels. A la demande de l'O.C.D.E., le Directeur du Bureau International de Documentation Fiscale d'Amsterdam a étudié le régime fiscal applicable à la recherche et l'incidence qu'il a sur celle-ci dans 24 pays Membres et associés. Ce rapport fournit aussi une description intéressante et à jour qui permet de comparer les régimes fiscaux nationaux.

Sauf mention contraire, ces publications peuvent être obtenues gratuitement sur demande adressée au Service de Diffusion et Vente de l'O.C.D.E. à Paris.



*Passation des pouvoirs de l'O.C.D.E.
De gauche à droite : MM. Giulio Pastore (Ministre d'Etat
et Président du Comité interministériel
pour le Mezzogiorno,
Philippe Lamour (Président du Comité international
de la Zone pilote),
Efsio Corrias (Président du Gouvernement
régional de Sardaigne),
Jean Cottier (Secrétaire général-adjoint
de l'O.C.D.E.).*

Sardaigne :



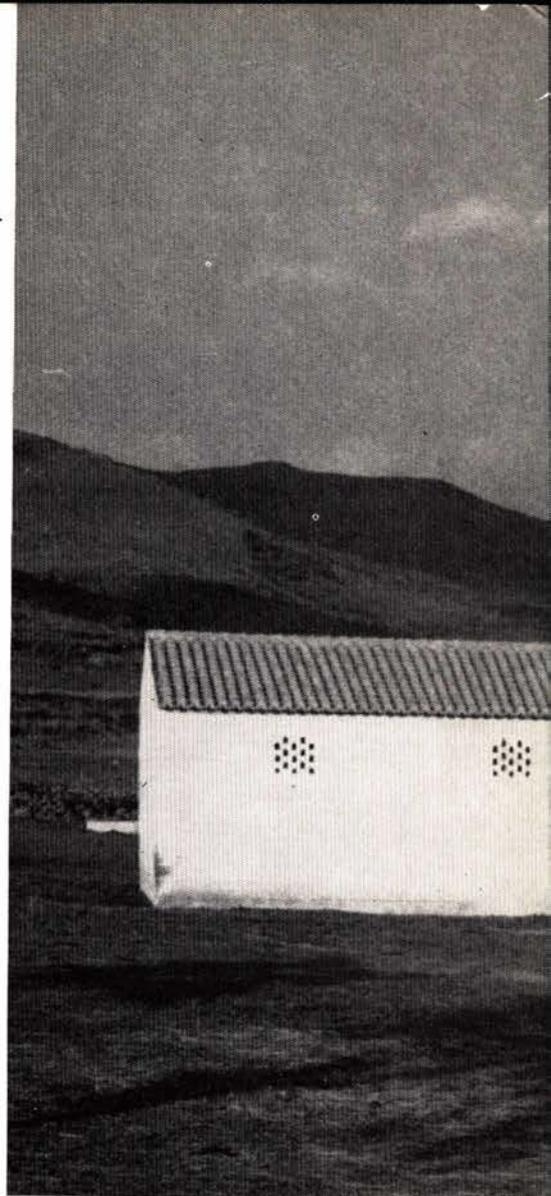
aspects d'un projet-pilote



Flussio est un village de vanniers, encore inconnu il y a quatre ans ; aujourd'hui, ses paniers en tiges d'asphodèles se vendent dans toute l'Europe occidentale et en Amérique du Nord. Grâce au projet O.C.D.E., il a été possible d'organiser la production et les ventes, de fonder une coopérative commerciale et de constituer plusieurs groupes travaillant à plein temps. Le revenu global de la collectivité a augmenté de plus de 25 %.

Une expérience extrêmement fructueuse d'assistance technique, menée pendant cinq ans, a pris fin le 10 décembre 1962. A cette date en effet, la Zone pilote de Sardaigne, organisée sous les auspices de l'O.E.C.E., puis de l'O.C.D.E., a été remise officiellement à des membres du gouvernement italien et du gouvernement régional de Sardaigne par le Secrétaire général adjoint de l'O.C.D.E. en pré-

Les gouvernements accordent des subventions pour la construction de bâtiments neufs et de silos. Mais certains agriculteurs sardes ne savaient pas comment présenter leurs demandes de fonds. Les spécialistes du projet les y ont aidés et leur ont donné des conseils pour moderniser leur exploitation. ►



▲
A Ghilarza, les jeunes travailleurs du bâtiment étaient autrefois obligés de se rendre sur le continent italien ou dans d'autres pays pour acquérir leur formation professionnelle. Aujourd'hui, ils peuvent apprendre leur métier sur place en suivant des cours ; grâce à des méthodes modernes, ils acquièrent en quelques mois les qualifications nécessaires.



►
Certains travaux des champs ne peuvent être efficacement mécanisés. En terrain accidenté, il faut un travail long et pénible pour débarrasser les champs des pierres qui les encombrant. Mais les méthodes modernes dont les techniciens du projet ont fait la démonstration permettent de gagner du temps pour d'autres travaux.

►
Vendanges dans la plaine d'Oristano. Ici, les responsables du projet ont montré qu'il y avait intérêt à améliorer l'irrigation et ils ont aidé les cultivateurs à trouver des débouchés pour leurs fruits et leurs légumes. Ces raisins arriveront aux consommateurs sous forme de « Vernaccia », vin sarde très apprécié.





sence du Président du Comité international du Projet. Ces photographies illustrent certains aspects de la Zone pilote.

La Zone pilote de Sardaigne s'étend sur 170.000 hectares; elle englobe une ville (Oristano) et 40 villages, soit en tout 110.000 habitants. L'équipe internationale chargée du projet était divisée en six services : vulgarisation agricole, économie domestique rurale, éducation des adultes et formation professionnelle, service social, artisanat et petite industrie, service d'information et de films documentaires.



Un producteur d'olives assiste à l'analyse opérée par un spécialiste du projet pour contrôler la qualité de son huile.

Une équipe mixte, composée de techniciens du service de vulgarisation et du service social, a ouvert la voie à des améliorations en quantité et en qualité.

A présent, les oléiculteurs sont groupés en une coopérative de vente.

Des dizaines de milliers d'arbres ont été traités contre les parasites.



L'industrie de la pêche pose une série de problèmes à de nombreux pays Membres de l'O.C.D.E. L'harmonisation des différentes politiques nationales est un des buts de l'Organisation. Le développement de procédés nouveaux comme la surgélation témoigne d'autre part du désir de modernisation et de développement qui se manifeste actuellement dans ce domaine. Sur le plan gouvernemental comme sur le plan professionnel, on s'efforce d'adapter aux nécessités de l'avenir cette branche d'activité dont l'essor est une affaire de première importance dans plusieurs pays.

VERS UNE EXPLOITATION RATIONNELLE DES PRODUITS DE LA MER

L'industrie de la pêche présente pour beaucoup de pays Membres de l'O.C.D.E. toute une série de problèmes. Ainsi, certains pêcheurs ont adopté les moyens de production les plus modernes, tandis que d'autres gardent des méthodes et un équipement plus anciens. Certains tirent de leur activité une rémunération substantielle alors que d'autres arrivent tout juste à vivre. Selon le système de distribution existant, la répartition de la production s'effectue dans des délais et des conditions très variables. Certains pays sont amenés à intervenir sur les prix, d'autres au contraire laissent entièrement libre le jeu de l'offre et de la demande.

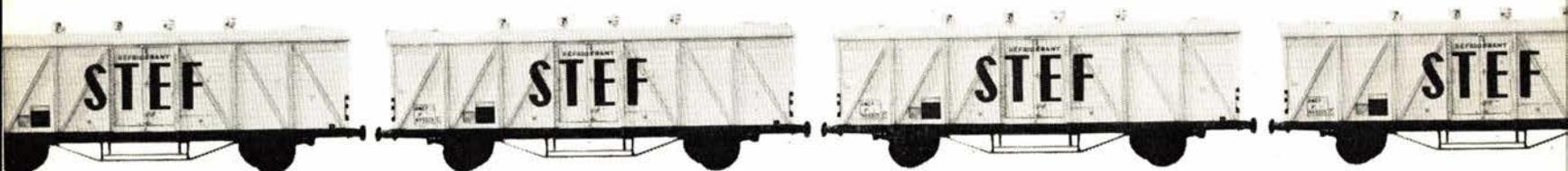
Mais d'une manière générale, pour de multiples raisons, l'industrie européenne de la pêche ne s'est pas développée à un rythme comparable à celui qu'on pouvait observer dans d'autres domaines de l'économie, ceci entraînant une disparité entre les revenus des pêcheurs et ceux des travailleurs d'autres secteurs économiques.

UN MARCHÉ A DÉVELOPPER

Pour promouvoir la consommation du poisson et ainsi susciter un développement de l'industrie de la pêche, un effort de propagande est effectué dans la plupart des pays

D'autre part, si dans quelques pays la pêche n'assume qu'un rôle de second plan, elle y garde une importance vitale dans bien des régions côtières où il n'existe aucune possibilité d'activité de remplacement; de plus, dans d'autres pays, elle constitue un secteur absolument essentiel, principalement sur le plan du commerce extérieur: en Islande, par exemple, le poisson représente plus de 90 % des exportations. Ainsi chaque pays a sa propre politique en matière de pêcheries. En Norvège, en Irlande et en Suède par exemple, les gouvernements peuvent exercer une action sur les prix, soit en garantissant, soit en réglementant les prix payés aux pêcheurs; au Royaume-Uni la pêche hauturière reçoit des subventions importantes; en Allemagne et aux Pays-Bas les gouvernements ont édicté des dispositions spéciales pour l'écoulement des excédents momentanés. Dans ce cas, le système le plus répandu consiste à fixer un prix minimum au-dessous duquel aucune vente de poisson destiné à la consommation humaine ne peut avoir lieu.

Le manque d'harmonie entre les différentes industries nationales de pêche dans le domaine des investissements et du développement, les déficiences de la commercialisation du poisson, des facteurs « internationaux » comme les droits de douane et les taux des changes, etc., exercent une influence



Membres de l'O.C.D.E. Des organismes spécialisés s'en chargent parfois, comme en Allemagne les Comités de Propagande pour les ports de Bremerhaven, Cuxhaven et Hambourg; au Canada, le Service d'Information et de Propagande de la Province de Québec; en Norvège, le Comité de Propagande d'Oslo. Dans d'autres cas, ce sont des organismes aux attributions plus vastes qui prennent en charge une action de propagande. Ainsi le Fisheries Council d'Ottawa, le National Fisheries Institute de Washington; au Royaume-Uni, la White Fish Authority. Parallèlement, l'industrie cherche à rendre la préparation du poisson plus facile et à simplifier le travail de la ménagère; la vente des filets de poisson en est un exemple.

La consommation de poisson dans les pays Membres de l'O.C.D.E. est restée à peu près constante, se situant aux environs de 15 kg par personne et par an. Mais il y a une différence énorme entre par exemple des pays comme l'Autriche et la Suisse, où la consommation annuelle moyenne de poisson par habitant ne dépasse pas respectivement 3,1 et 3 kg et d'autres pays comme la Norvège et le Portugal, où les chiffres sont respectivement de 41 et 32 kg. A l'intérieur de chaque pays, il y a également des différences considérables dans le niveau de consommation. Ainsi, si surprenant que cela paraisse, il y a des régions de Norvège où on mange peu de poisson.

contraire aux buts communs de la politique de tous les pays: le développement de l'industrie de la pêche et l'augmentation de la consommation. Mais si les gouvernements, en négociant au sein de l'O.C.D.E., parviennent à une harmonisation de leurs politiques, une amélioration du marché international et même des marchés nationaux pourra être obtenue.

L'IMPÉRATIF QUALITÉ

Le Comité des Pêcheries de l'O.C.D.E. a entrepris de promouvoir une meilleure organisation de ce secteur. Il a ainsi inscrit à son programme une série d'actions dans des directions différentes: établissement de standards de qualité pour le poisson surgelé; simplification et harmonisation des règlements sanitaires influant sur le commerce international; développement et perfectionnement des méthodes de promotion de la consommation de poisson; étude des facteurs économiques impliqués dans l'exploitation rationnelle des produits de la mer, etc.

Parallèlement à ces actions qui intéressent l'ensemble des pays producteurs, chaque pays a à résoudre un certain nombre de problèmes sur le plan national. La qualité est l'impératif principal qui domine tout le marché du poisson frais. Plusieurs études ont été réalisées pour établir la durée de

conservation maximum du poisson frais mis dans de la glace : compte tenu des conditions très variables, elle ne dépasse pas de toute manière deux semaines. La durée du trajet de retour au port, celle des opérations d'expédition et de livraison et enfin celle de l'exposition chez le détaillant doivent donc être réduites au minimum. Des progrès ont déjà été réalisés en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que des régions relativement mal desservies du point de vue des transports puissent consommer du poisson.

DES CHAINES DU FROID

Pour pallier cette difficulté du transport du poisson frais et pour permettre la pêche à grandes distances, la production de poisson surgelé s'est beaucoup développée au cours des dernières années. La surgélation ne donne au poisson aucune caractéristique supérieure à celles du poisson frais et exige des opérations coûteuses, mais en revanche elle permet de mettre, et en meilleur état, des quantités importantes de poisson à la disposition du consommateur. Le marché européen lui réservera certainement une large place dans l'avenir. Mais malgré son évolution rapide, c'est une technique qui ne s'implantera que progressivement. En tête du mouvement, vient la Norvège, dont la production annuelle de poisson surgelé est de l'ordre de 70 000 t, suivie par l'Islande avec 65 000 t et le Royaume-Uni avec 32 000 t.

Pour renforcer la tendance, l'O.C.D.E., poursuivant l'action déjà entreprise en France et en Italie, étudie les conditions de l'établissement de « chaînes du froid », dans le cadre d'une politique de qualité, considérée comme un élément capital de stabilité et d'expansion du marché en fonction des exigences de la demande et de son évolution. Les premiers travaux doivent aboutir à la définition d'un certain nombre de critères techniques, depuis le processus de surgélation jusqu'à la livraison au consommateur. Le mouvement est maintenant « lancé ». Mais les capitaux

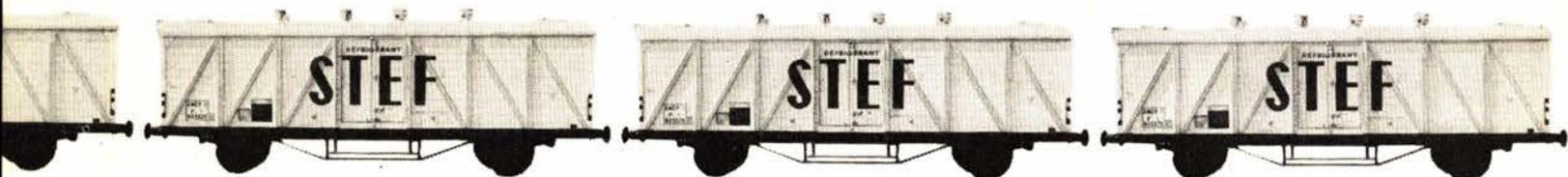
importants qui sont nécessaires impliquent l'entrée en lice de firmes spécialisées et placent le problème sur un plan industriel.

Ces questions ne peuvent pas d'autre part être isolées du problème d'ensemble de la production et de la distribution des denrées surgelées (y compris les denrées lyophilisées) pour lesquelles la Commission Économique pour l'Europe à Genève a prévu l'étude de normes internationales communes. Parmi les produits « caractéristiques » retenus pour cette première étude, figurent le poisson et certains fruits et légumes. L'action de l'O.C.D.E. consistera donc à faciliter pour les pays de son ressort les études pratiques propres à l'élaboration de ces normes dans le secteur du poisson.

En ce qui concerne les autres produits de la mer, les rythmes d'expansion des échanges sont très variables. Ils sont assez complexes d'abord du point de vue géographique, ensuite en raison du nombre considérable des variétés de produits des techniques appliquées à ces produits (qui peuvent être soit vendus frais, soit salés, fumés, séchés, mis en conserves...) et des grandes différences de valeurs séparant un produit d'un autre.

D'une manière très générale, les ventes de poisson frais se maintiennent à un niveau régulier : elles suivent les courants traditionnels et se heurtent à la limite des distances. Par contre, les exportations de conserves continuent à se développer tandis que les marchés pour les poissons salés et séchés manifestent une tendance certaine à diminuer.

Tout ce qui est tenté en faveur du développement de ces échanges internationaux comme de l'amélioration de la qualité et de l'accroissement de la consommation sur le plan local, aura pour effet la revalorisation d'un secteur d'activité actuellement défavorisé. Sur le plan social comme sur le plan économique, une meilleure harmonisation des politiques concernant l'industrie de la pêche et le marché du poisson pourra avoir dans de nombreux pays Membres une incidence décisive.



DECLARATION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

L'évolution du problème agricole ; le rôle de l'O.C.D.E.

Les problèmes qui se posent aux Gouvernements des pays Membres en matière d'agriculture ont évolué progressivement pendant ces dix dernières années. Certains problèmes ont changé de nature tandis que, dans d'autres cas, les difficultés se sont accentuées.

Pénurie alimentaire

Ainsi, vers la fin des années 1940 et au début des années 1950, le problème essentiel avait trait à la pénurie alimentaire plus ou moins générale qui s'ajoutait à la pénurie de devises et surtout de dollars qui régnait dans la plupart des pays Membres européens. L'association de ces deux facteurs a eu pour résultat d'orienter les politiques européennes vers un accroissement de la production de presque tous les produits alimentaires. Bien que l'autarcie n'ait jamais constitué un objectif de politique, la tendance vers l'accroissement de la production a contribué à renforcer les barrières aux échanges. Ces mesures sévères ont eu pour conséquence de rendre l'accès des marchés plus difficile pour les pays comparativement avantagés dans le domaine de la production agricole.

Offre excédentaire

A la longue, le problème de la pénurie des approvisionnements est devenu celui de l'offre excédentaire; les progrès techniques ont constitué un facteur important à cet égard. Alors qu'en règle générale la libération des échanges progressait et que les difficultés de balance des paiements n'avaient plus le même caractère, l'intervention de l'État en ce qui con-

cerne les échanges de produits agricoles était maintenue dans bon nombre de cas comme conséquence inévitable des politiques agricoles nationales, notamment des politiques de soutien des prix et des revenus agricoles.

Revenu des agriculteurs

Le problème des revenus des agriculteurs s'est posé pendant toute la dernière décennie. A la fin des années 1940 et au début des années 1950, les revenus individuels moyens dans l'agriculture étaient inférieurs à ceux des autres secteurs. Cependant, à cette époque, les agriculteurs disposaient de plusieurs possibilités pour améliorer leur situation : élever le niveau de la production, hausser les prix, changer d'activité si des offres d'emploi se présentaient dans d'autres secteurs. Vers la fin des années 1950 et au début des années 1960, le déséquilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles s'étant accentué, les agriculteurs, dans leur ensemble, furent privés dans certains cas de quelques-uns des moyens dont ils disposaient auparavant. Il ne leur restait pratiquement que la possibilité de réduire les frais de production sans accroître celle-ci, d'abandonner la profession d'agriculteur ou d'accepter une régularisation effective de l'offre.

En dépit de l'amélioration des revenus individuels dans l'agriculture, qui s'est produite au cours de la dernière décennie, l'écart entre l'agriculture et le reste de l'économie a eu tendance à s'accroître. Cette situation résulte surtout du fait que l'agriculture ne dispose que de possibilités limitées pour accroître la production pouvant être commercialisée d'une part et que, d'autre part, les autres secteurs de l'économie se sont développés de manière très rapide.

AGRICULTURE ET EXPANSION

Le double problème exposé ci-dessus donne une place de premier plan à l'agriculture dans une économie en expansion rapide telle qu'elle a existé dans la plupart des pays Membres et qu'on souhaite voir poursuivre à l'avenir.

L'agriculture dans le cadre national

Pour promouvoir l'activité économique en général, l'agriculture a un rôle important et positif à jouer dans tout pays : accroître sa propre production par un apport correspondant à l'augmentation de la demande solvable, offrir un marché pour les biens et services produits par d'autres secteurs, libérer des ressources, notamment la main-d'œuvre, qui pourraient être plus utilement employées dans des secteurs en voie d'expansion, contribuer à la stabilité du coût de la vie. Dans ces divers domaines, l'agriculture a autrefois joué un rôle utile et devrait conserver à l'avenir un rôle stabilisateur.

L'agriculture dans le cadre international.

L'agriculture doit aussi jouer son rôle dans la promotion d'un développement harmonieux de l'économie entre les divers pays. Les pays dont l'agriculture apporte une forte contribution au produit national brut ou ceux dont les recettes d'exportation sont largement tributaires des exportations agricoles devraient avoir la possibilité de faire un usage efficace des ressources productives dont ils disposent; cette possibilité devrait leur être offerte par leurs partenaires commerciaux, entre autres par la réalisation d'une spécialisation régionale.

Adaptations nécessaires de l'agriculture

Cependant, tout en apportant une contribution directe ou indirecte à l'expansion économique, l'agriculture doit résoudre de difficiles problèmes d'adaptation posés par cette expansion, si elle veut bénéficier d'un revenu moyen par habitant qui puisse soutenir la comparaison avec celui des autres secteurs d'une part et produire ce qui est économiquement rentable, d'autre part.

Etant donné que le but final est d'aider l'agriculture à subvenir à ses besoins sans avoir la nécessité de recourir à des mesures de soutien, il faudrait parvenir à des adaptations de grande envergure touchant la population agricole, les terrains et le capital attribués à la production agricole, ainsi que la structure du secteur, le volume et la composition de la production.

Il semble probable que si la production pouvait être adaptée aux débouchés économiques, la main-d'œuvre agricole deviendrait de moins en moins nécessaire. C'est surtout de l'évolution dans les autres secteurs de l'économie que dépendent en grande partie les résultats obtenus en ce qui concerne le transfert de la main-d'œuvre agricole ou l'attribution aux agriculteurs de revenus supplémentaires provenant d'occupations n'ayant pas trait à l'agriculture. En effet, il n'y a aucun intérêt à transférer de la main-d'œuvre du secteur agricole si elle ne peut être plus utilement employée ailleurs. L'expansion de l'économie à une cadence accélérée, à laquelle vise l'objectif de croissance économique globale de 50 % et la création des nouveaux emplois qui en résulterait, permettraient de réduire plus facilement, au profit mutuel de l'agri-

culture et des autres secteurs, la population agricole et rendraient les exploitants moins tributaires de l'agriculture pour assurer leurs moyens d'existence.

A court terme et en attendant que ces adaptations aient

pu être faites, il importe essentiellement d'éviter une aggravation des répercussions sur le plan international des politiques agricoles nationales mal adaptées et de faire le meilleur usage possible des ressources productives excédentaires.

ÉCHANGES

La solution apportée aux problèmes agricoles intérieurs ne devrait pas compromettre les échanges internationaux de produits agricoles. A cet effet, les pays Membres et les groupes de pays Membres devraient définir leurs politiques agricoles compte tenu des exigences des échanges internationaux ainsi que des considérations d'ordre intérieur.

Etant donné que tous les pays producteurs de denrées agricoles doivent rester pleinement conscients de leurs responsabilités internationales dans le domaine des échanges, ils devraient éviter de stimuler des productions non rentables qui compromettent le développement des échanges interna-

tionaux de produits agricoles.

La stabilisation à court terme des marchés mondiaux constitue un facteur important permettant de contribuer à l'expansion harmonieuse de l'économie mondiale et à l'assainissement des conditions d'échange de produits agricoles. Le Groupe de Travail Mixte du Comité de l'Agriculture et du Comité des Echanges s'est déjà préoccupé de cette question. D'un autre côté, l'élaboration de solutions à long terme sur le plan international permettant de résoudre de manière appropriée les problèmes de marchés, pourrait promouvoir les adaptations nécessaires sur le plan national.

AIDE ALIMENTAIRE

Le Comité de l'Agriculture a examiné en détail dans quelle mesure les programmes d'aide alimentaire pourraient contribuer à l'expansion économique des pays en voie de développement. Il est arrivé à la conclusion que lorsque dans un pays, la pénurie alimentaire est un facteur limitant le taux de développement et lorsque ce pays n'a pas assez de devises pour importer un supplément de produits alimentaires sur une base commerciale, l'attribution de denrées alimentaires, à titre de don ou de prêt peut, pendant une période transitoire relativement limitée, accélérer la cadence du développement. Le Comité a examiné les moyens particuliers d'utiliser les approvisionnements supplémentaires de denrées alimentaires, y compris la possibilité de faciliter les adaptations souhaitables de l'agriculture des pays en voie de développement, en remédiant à la pénurie de denrées alimentaires ou à celle de fourrages qui pourrait se produire pendant la période d'adaptation.

Le Comité est également conscient du fait que les programmes d'aide alimentaire risqueraient de se substituer partiellement aux approvisionnements de l'agriculture ou aux

importations commerciales du pays bénéficiaire ou de peser sur le niveau des prix des produits en cause. Il croit que si les plans sont attentivement étudiés, il est possible de réduire les risques au minimum, en s'assurant notamment que les approvisionnements supplémentaires correspondent à l'accroissement de la demande de denrées alimentaires résultant du développement économique du pays. Etant donné que dans les pays en voie de développement, la cadence de développement économique dépend en général du volume global de l'aide accordée, il semble nécessaire de coordonner étroitement les programmes d'aide alimentaire avec les autres programmes d'assistance.

Le fait de fournir une aide alimentaire risque d'amener les pays donateurs à relâcher leur effort pour adapter leur agriculture. Cette question a été attentivement étudiée par le Comité. Il considère qu'elle doit être suivie attentivement dans le cadre des études faites par le Comité sur les politiques agricoles dans les pays Membres et sur l'agriculture, dans la perspective de la croissance économique.

ROLE DE L'O.C.D.E.

Adaptation de l'agriculture aux conditions créées par une expansion rapide de l'économie

L'Organisation devrait aider les pays Membres à concevoir des politiques qui permettraient à l'agriculture de bénéficier de la croissance économique tout en apportant sa contribution au développement harmonieux de l'économie. Il serait souhaitable, à cet égard, de faire des projections de la demande, de l'offre et des échanges de produits agricoles et, à la lumière des résultats obtenus, de déterminer les modifications qui devraient être apportées aux politiques agricoles, y compris les changements de prix et les ajustements de structure.

Quelques pays Membres ont institué des programmes qui visent à résoudre les problèmes posés à l'agriculture par une croissance économique accélérée. Leurs expériences méritent d'être examinées avec attention en ce qui concerne notamment la possibilité d'accroître la productivité par travailleur, en diminuant les frais de production, et les résultats fructueux que l'amélioration des structures et une efficacité accrue peuvent avoir pour le problème des exploitations à faible revenu.

Amélioration des échanges de produits agricoles

L'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges de produits agricoles constitue une autre tâche importante. S'il semble nécessaire, à court terme, d'organiser des consultations lorsque les politiques agricoles et les pratiques commerciales risquent, en raison de leur caractère restrictif ou artificiel, de porter préjudice aux intérêts des pays Membres, l'Organisation ne doit pas perdre de vue la nécessité de promouvoir à long terme l'assainissement des conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges de pro-

duits agricoles, en tenant compte des intérêts des pays importateurs et exportateurs.

Contribution de l'aide alimentaire au développement économique

En ce qui concerne l'utilisation de produits alimentaires pour contribuer au développement économique, l'Organisation devrait soutenir le principe selon lequel de tels programmes, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, doivent être coordonnés avec les programmes d'ensemble relatifs à l'assistance et avec les plans de développement des pays bénéficiaires. En outre, les programmes existants ou en voie d'élaboration pourraient être exécutés de manière plus efficace si les résultats obtenus jusqu'à maintenant et les possibilités d'utiliser les produits alimentaires pour contribuer au développement économique étaient étudiés plus complètement, en coopération avec les Organisations internationales intéressées.

Promotion et adaptation des investissements intellectuels

Dans le secteur agricole, les investissements en matière d'éducation ont été, jusqu'à maintenant, relativement peu importants dans certains pays. Il en est résulté une lenteur dans l'adaptation du secteur agricole au rythme du progrès technique, économique et social des temps modernes. L'augmentation des investissements intellectuels, à tous les échelons, joue un rôle capital pour le développement de l'économie, et l'Organisation s'emploie activement à promouvoir des investissements en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de formation professionnelle et de travaux de vulgarisation et d'information.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'O.C.D.E.

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag
Postfach 9380, 53 BONN
Sous-dépositaires : BERLIN : Elwert &
Meurer.
MUNICH : Hueber.
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade, East
MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE I.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel.
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.
Les commandes sont payables d'avance.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, LA HAVANE.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard Forlag, Nørregade 6,
COPENHAGUE.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bosch, Ronda Universidad II,
BARCELONE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

O.E.C.D. Regional Office,
Suite 1223, 1346 Connecticut Ave N.W.,
WASHINGTON 6, D.C.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FRANCE

Presses Universitaires de France,
108, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY I.
Oxford Book and Stationery Co.,
NEW DELHI, Scindia House.
CALCUTTA, 17 Park Street.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snaebjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Gino Capponi 26, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Corso Cavour 39, BARI.
P.E.M., Corso di Porta Romana 87/B,
MILAN.
Sous-dépositaires :
GÈNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hoepli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.
ROME : Libreria Hoepli; Libreria Tom-
bolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue,
LUXEMBOURG.

MAROC

B.E.P.I., 8, r. Michaux-Bellaire, RABAT.

NIGERIA

University Bookshop Nigeria Ltd.,
University College, IBADAN.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
9-A Shah Alam Market, LAHORE.

PAYS-BAS

Grossiste :
Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,
Beulingstr., 2, AMSTERDAM.
Détaillant :
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.I.
Annexes à : EDINBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes. Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
40, rue du Marché, GENÈVE
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL.

YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'O.C.D.E. n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :
O.C.D.E., Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, Paris (16^e)

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie



DANEMARK



Dans ce pays, une loi portant création d'un Conseil économique a été votée en août 1962. Comme l'a déclaré une Commission parlementaire chargée d'étudier la question, l'expérience acquise avait prouvé que « l'influence des groupes privés organisés sur l'évolution des revenus monétaires n'était pas subordonnée aux objectifs de la politique économique générale ». Trois économistes désignés par le Parlement président le Conseil, qui a pour mandat d'étudier la hiérarchie des buts à long terme de la politique économique, de publier les résultats de ses recherches et d'organiser des débats publics avec les syndicats, les employeurs, les services de l'Administration et les autres groupes sociaux. L'une des tâches du Conseil sera de découvrir les méthodes et les moyens grâce auxquels pourra être obtenu un équilibre de la production et des prix, qui permette une croissance durable.

BELGIQUE



En liaison avec la réglementation qui prescrit la déclaration préalable des hausses de prix, une Commission consultative des prix a été créée en février 1951. Elle a pour mission de « donner des avis... sur toutes questions relatives au coût de la vie... de suivre la situation des prix et de faire des suggestions au Ministre des Affaires Économiques sur la politique à adopter en matière de prix ». Des représentants de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des transports, des établissements de crédit, des syndicats et des consommateurs siègent à l'intérieur de cette Commission. Il existe en son sein un Comité permanent qui a pour mission « d'observer les fluctuations des prix, de signaler les problèmes qu'il souhaite voir étudiés par la Commission, de réunir la documentation voulue et de préparer les travaux de la Commission ».

CANADA



Comme le gouvernement suédois, le gouvernement fédéral canadien n'intervient pas directement dans l'évolution des salaires; en revanche, il s'efforce d'influencer indirectement le marché du travail. Afin d'accroître l'offre, il met en œuvre des mesures propres à empêcher telle ou telle région ou profession de souffrir d'une pénurie de main-d'œuvre. En ce qui concerne la demande, son action consiste entre autres à permettre aux branches qui ont un excédent de main-d'œuvre, de pratiquer l'amortissement accéléré de leurs investissements. En outre, le gouvernement lance de temps à autre des appels en faveur de la stabilité des prix. En 1961 par exemple, le Ministre des Finances a déclaré devant le Parlement que l'on risquait d'assister à une forte contraction des débouchés économiques, si l'industrie décidait d'élever ses prix sans justification ou si les travailleurs tentaient d'obtenir des majorations de salaires supérieures à celles que les progrès de la productivité autoriseraient.

FRANCE



Par une série de déclarations, le gouvernement français s'est efforcé de persuader les employeurs et les syndicats de faire preuve de modération dans la fixation des salaires. C'est ainsi qu'en mars 1961 il avait adressé au Conseil National du Patronat Français une lettre contenant entre autres les suggestions suivantes : « Compte tenu de la hausse de la productivité nationale, qui doit demeurer notre objectif, c'est aux alentours de 4 % par an que l'on doit fixer le rythme des augmentations de salaires. La marge supérieure qui, dans certains secteurs industriels, reste disponible, doit être affectée, partie à la

baisse des prix, partie aux investissements... Chaque fois que le rythme d'accroissement de la productivité par entreprise est tel qu'à prix stables une hausse raisonnable des salaires laisserait, une fois les investissements nécessaires effectués, subsister une marge de profit excessive, l'entreprise ou le secteur en question doit procéder à une baisse de ses prix... »

Plus récemment, le gouvernement français a donné expressément une place à la politique des revenus dans l'établissement de ses plans économiques. Le 4^e Plan tient compte de l'évolution des revenus et de la manière dont il

serait souhaitable qu'ils se répartissent. De plus, estimant que la répartition des revenus est insuffisamment connue, le gouvernement français s'est efforcé de recueillir à ce sujet davantage de renseignements statistiques. Le Commissariat Général au Plan a demandé aux syndicats, aux associations d'employeurs et autres groupements de lui faire connaître leurs points de vue sur les mesures qui pourraient être prises pour corriger les anomalies enregistrées dans l'évolution des revenus. A cette fin, une rencontre a été organisée en octobre dernier avec les représentants des groupes mentionnés ci-dessus.

NORVÈGE



Le Premier Ministre et d'autres membres de son gouvernement ont rencontré les dirigeants du Syndicat national des travailleurs, de l'Association patronale et des organisations agricoles, dans le dessein déclaré de coordonner les négociations dont les salaires et les prix agricoles feront l'objet à l'échelon central en 1963. On espère que ces contacts aboutiront à la formation d'une commission permanente, qui aurait pour mandat précis d'étudier les questions relatives à l'évolution des revenus.

ALLEMAGNE



Le gouvernement allemand évite toute action directe sur les salaires. En 1960, le Chancelier fédéral avait demandé à la Banque centrale d'étudier les conséquences d'une augmentation de salaires qui faisait à ce moment-là l'objet de négociations. Dans son rapport, la Banque avait développé la thèse selon laquelle l'évolution des salaires devait être liée à l'accroissement de la productivité, accroissement qu'elle évaluait en moyenne à 3 ou 4 % pour l'année 1960. « De nombreux secteurs industriels », soulignait le rapport de la Banque, « pourront enregistrer un accroissement de productivité nettement supérieur à la moyenne de 3 à 4 %. Bien entendu, cela ne veut pas dire que, dans ces secteurs, une hausse de salaires dépassant l'accroissement moyen de la productivité ne comporterait pas de risques, même si, à première vue, les secteurs en cause sont en mesure

d'absorber l'effet qu'une telle hausse aurait sur leurs coûts. » La Banque recommandait toutefois la prudence : « Pour que le niveau général des prix reste stable, il est indispensable que l'accroissement de la productivité du secteur industriel ne soit pas employé intégralement à financer des augmentations de salaires; une fraction en devrait être transmise aux consommateurs sous la forme de baisses des prix. C'est le seul moyen de créer un contrepois aux hausses qui sont plus ou moins inévitables dans le secteur des services, lorsque le niveau général des salaires s'élève. » En octobre 1962, le Chancelier fédéral a déclaré, en exposant la politique de son gouvernement devant le Bundestag : « Le gouvernement fédéral est résolu à poursuivre sans défaillance sa politique de stabilisation des prix. Aussi a-t-il demandé au Ministre des Affaires économiques de lui soumettre

d'ici au 15 janvier 1963 un rapport sur la situation économique. Le Parlement sera saisi de ce rapport, après qu'il aura été discuté par le Comité ministériel des Affaires économiques et par l'ensemble du gouvernement. Ce document analysera l'évolution intervenue en 1962 et les perspectives pour 1963. Nous verrons ainsi les possibilités de maintenir un taux adéquat de croissance économique et d'éviter que l'équilibre des prix ne soit compromis. En se fondant sur ce rapport, le gouvernement fédéral formulera des principes de conduite à l'intention des groupes sociaux qui revendiquent une part du produit national. » « Dans mon exposé du 29 novembre 1961, j'avais dit ceci : « Le gouvernement fédéral compte sur le soutien que les travailleurs et les employeurs peuvent lui apporter en pratiquant une politique des salaires empreinte de modération et de bon sens. Cette

politique devra prendre en considération les progrès de la productivité. Qu'il faille ou non trouver de nouvelles formes de coopération entre les deux parties en présence, dépendra du fait que ces formes resteront ou non dans les limites imposées par les exigences de l'équilibre des prix et d'un taux suffisant de croissance économique. » « A notre grand regret, cet appel et cet avertissement adressés aux employeurs et aux travailleurs n'ont pas eu les résultats attendus. Des revendications de salaires et des demandes de réduction de la durée du travail ont été formulées par les syndicats et acceptées par les organisations patronales, sans que l'on tienne compte de la baisse du taux d'accroissement du produit national, du fléchissement des exportations, de la hausse des prix et de la dévalorisation corrélative du deutschmark... » « Au-delà des employeurs et des syn-

dicats, il y a heureusement le Parlement et aussi le gouvernement fédéral auquel le Parlement a accordé sa confiance. Au nom du gouvernement fédéral, je voudrais que les employeurs et les travailleurs s'imprègnent profondément de l'idée qu'ils doivent, eux aussi, faire passer en premier les intérêts généraux du pays. Le Parlement et le gouvernement ont la responsabilité de veiller à la sauvegarde de ces intérêts; ils ne sauraient admettre que ceux-ci soient lésés, et ils ne l'admettront pas. Qu'il me soit permis de souligner qu'aucune des deux parties intéressées n'a rien à gagner à une course incessante entre les salaires et les prix. A long terme, chacune d'elles est appelée au contraire à en souffrir. Aussi fais-je appel au bon sens des employeurs et des travailleurs, dans l'espoir qu'ils parviendront à une entente plus raisonnable et plus durable. Ce serait là un grand pas en avant. »

Les Politiques des Revenus

Un certain nombre de pays de l'O.C.D.E. ont pris des mesures destinées à favoriser la stabilité des prix, en faisant en sorte que « les augmentations des revenus monétaires restent, d'une manière générale, dans les limites de l'accroissement de la productivité, seul moyen d'améliorer durablement le niveau de vie » (ainsi que l'avait conclu le premier Conseil des Ministres de l'O.C.D.E.). D'autres pays s'en sont tenus à une conception plus limitée de leur rôle; ils n'ont pas cherché à influencer sur le niveau des revenus par des mesures directes et se sont contentés de formuler à cet égard des déclarations de principe ou ont agi indirectement sur l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Le présent supplément à l'Observateur de l'O.C.D.E. donne un tableau d'ensemble des techniques que les gouvernements d'un certain nombre de pays de l'O.C.D.E. ont employées en la matière et des attitudes qu'ils ont adoptées. Cette synthèse repose sur les documents suivants:

Une politique d'équilibre des prix, O.C.D.E., 1962.

Le problème des hausses de prix, O.E.C.E., mai 1961.

Les études économiques par pays de l'O.C.D.E.;

et enfin diverses publications officielles émanant des pays intéressés, notamment :

La politique des revenus : deuxième phase, Livre Blanc britannique, 1962;

Le rapport du Comité des Conseillers économiques du Président des Etats-Unis, publié en 1962;

et l'exposé de la politique du gouvernement allemand

fait par le Chancelier devant le Parlement en octobre 1962.

PAYS-BAS



Une loi votée en 1945 a créé dans ce pays le Collège des Médiateurs, nommé par le gouvernement, en lui donnant pour mandat d'examiner les conventions collectives, de juger si elles ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public et de leur accorder ou de leur refuser la sanction officielle. Les sentences du Collège sont exécutoires par la voie judiciaire. La loi de 1945 avait également habilité cet organisme à prendre l'initiative d'accorder des majorations de salaires en se fondant sur les directives du gouvernement. Enfin, il était prévu qu'avant d'être déferées au Collège des Médiateurs, les conventions collectives seraient examinées par un organisme tripartite, la Fondation du Travail, qui réunit les associations d'employeurs et de travailleurs.

Il y a maintenant dix-sept ans que

cette loi a été votée; pendant ce laps de temps, la principale modification apportée au cadre institutionnel que l'on vient de décrire a été la création, en 1951, du Conseil social et économique, organisme tripartite chargé de conseiller le gouvernement sur les questions de politique économique générale, et notamment sur l'évolution des salaires et des prix. Immédiatement après la dernière guerre, le Collège des Médiateurs se préoccupa surtout de faire prévaloir, par ses sentences, la notion d'un salaire minimum socialement équitable. Un déplacement d'accent se produisit par la suite, à mesure que l'activité économique se développait; le Collège s'attacha essentiellement à définir l'ampleur des hausses de salaires acceptables, et les relèvements de salaires furent en règle

générale, d'un montant uniforme pour tous les travailleurs intéressés.

En 1959, un changement de gouvernement intervint et une nouvelle modification fut apportée aux critères employés pour fixer les salaires. Estimant que les pratiques suivies jusque là avaient conféré une rigidité excessive aux différences de rémunération entre les professions et les branches d'activité, le nouveau gouvernement institua une formule de révision des salaires en vertu de laquelle ceux-ci étaient rattachés dans chaque branche aux progrès de la productivité de la branche intéressée. Cette formule a été modifiée en 1961, de façon à donner moins de poids à l'évolution enregistrée dans les différentes bran-

ches et davantage d'importance au mouvement de la productivité dans l'ensemble de l'économie. Dans certaines circonstances, le Collège des Médiateurs a accordé des majorations de salaires destinées à compenser une hausse des loyers réglementés par l'État ou un relèvement des cotisations de Sécurité sociale; mais les salaires n'ont jamais été directement liés au coût de la vie.

Le gouvernement coordonne étroitement sa politique des salaires avec sa politique des prix, et l'octroi d'augmentations de salaires s'est accompagné en différentes occasions de la formulation de directives concernant les prix. Le Ministère des Affaires Écono-

miques a affirmé que les branches où les progrès de la productivité sont supérieures à la moyenne devraient en faire partiellement bénéficier le consommateur sous la forme d'une baisse de prix, et il a opté pour cette idée dans les discussions dont les prix ont fait l'objet avec les dirigeants de l'industrie. En 1960, le gouvernement avait chargé le Conseil social et économique de formuler des suggestions en vue d'améliorer le système. Dans le rapport qu'il a remis en juillet 1962, le Conseil recommande une importante réorientation de la politique des salaires. La substance de ses propositions est la suivante : le contrôle réglementaire exercé sur les négociations collectives serait assoupli; en retour, les travailleurs et les employeurs accepteraient pour l'essentiel la responsabi-

lité de rendre le résultat de leurs pourparlers compatible avec les exigences de la situation économique, telles que le Conseil social et économique les apprécierait dans un rapport semestriel. L'adoption de ces propositions réduirait d'autant le rôle du gouvernement; toutefois, ce dernier se garderait un pouvoir, au cas où il ne jugerait pas l'action des participants aux négociations collectives conforme à l'intérêt public. En pareille circonstance, il pourrait par exemple prescrire une « pause des salaires », pendant laquelle il organiserait de nouvelles consultations avec les travailleurs et les employeurs; ou bien il pourrait, en dernier ressort, rétablir la réglementation des salaires par l'État, sous la forme d'un blocage ou d'une majoration uniforme.

SUÈDE



Le gouvernement suédois évite de donner des directives en matière de salaires. Les négociations relatives aux traitements des fonctionnaires n'ont lieu qu'après la signature des conventions collectives du secteur privé et s'alignent sur le contenu de ces dernières. Le gouvernement préfère consacrer ses efforts à l'établissement d'un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Sur le plan de la demande, il a la possibilité d'influencer les investissements dans des secteurs déterminés. Sur le plan de l'offre, l'action gouvernementale tend à supprimer les goulots d'étranglement éventuels par des mesures qui favorisent la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs.

AUTRICHE



Une Commission Paritaire des Prix et des Salaires a été créée en 1957, avec mission d'examiner les demandes d'augmentation des prix et des salaires. Elle se compose de représentants du gouvernement, des syndicats, des milieux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et de délégués d'un groupement de consommateurs. A l'origine, la Commission n'avait pas juridiquement le pouvoir d'imposer l'application de ses recommandations. De plus, un memorandum adressé par l'Autriche à l'O.C.D.E. indique qu'« en matière de politique des salaires... l'absence de principes directeurs valables s'était fait sentir ».

Certaines modifications ont été

adoptées en janvier 1962 : dans des conditions déterminées, le gouvernement a été habilité à réglementer les prix, sur la proposition unanime de la Commission, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois; l'examen des revendications de salaires fait également l'objet d'une nouvelle procédure; de plus, il a été convenu qu'à l'avenir la Commission donnerait son avis au gouvernement sur les questions de politique économique générale et s'efforceraient de mettre au point des principes directeurs en matière de salaires et de prix.

En juillet 1962, une pause des salaires et des prix a été décidée à titre temporaire.

ÉTATS-UNIS



En s'adressant fréquemment à l'opinion publique, le gouvernement américain s'est efforcé d'influencer les deux parties intéressées aux négociations collectives ainsi que les responsables de la fixation des prix. En 1958 par exemple, le *Rapport économique du Président* préconisait que les organisations de travailleurs s'abstiennent de réclamer des augmentations de salaires supérieures aux progrès de la productivité, et demandait aux chefs d'entreprises d'éviter toute hausse de prix non justifiée par un alourdissement de leurs coûts. A cet égard, l'exposé le plus complet de la politique gouvernementale figure dans le *Rapport annuel du Comité des Conseillers économiques*, qui a été publié en janvier 1962 et dont l'un des chapitres s'intitule « Principes directeurs d'une politique non inflationniste en matière de salaires et de prix ». Le but de ce document est de

« créer un climat qui incite les parties en présence à exercer leur pouvoir en pleine conscience de leurs responsabilités ». Après une présentation statistique des tendances de la productivité, calculées de diverses manières, le rapport donne une analyse succincte de la relation qui lie les salaires et la productivité.

« Si le coût horaire de la main-d'œuvre augmente moins rapidement que la productivité, la part des revenus allant aux facteurs autres que le travail augmente, ou bien les prix baissent, ou bien ces deux phénomènes se produisent simultanément. Inversement, si le coût horaire de la main-d'œuvre augmente plus vite que la productivité, la part des revenus du travail dans le produit total augmente ou bien les prix montent, ou bien encore il y a conjonction des deux phénomènes ».

Les auteurs du rapport soulignent que l'ensemble des coûts horaires de main-d'œuvre peut cependant croître au même rythme que la productivité globale, sans que se modifient pour autant les parts relatives des revenus du travail et des autres revenus dans le produit total. En pareil cas, chaque catégorie de revenus augmente régulièrement en valeur absolue; de plus, ajoutent les auteurs du rapport, les prix demeurent stables.

Lorsque des branches voient leur productivité progresser plus vite que celle du reste de l'économie, elles doivent répercuter ces progrès non pas dans les salaires, mais par l'intermédiaire du mécanisme des prix.

« La règle générale à observer pour que l'évolution des prix n'ait pas un caractère inflationniste, commande qu'une branche baisse les siens si le taux d'accroissement de sa producti-

tivité dépasse le taux obtenu dans l'ensemble de l'économie... qu'elle les augmente dans la proportion voulue si l'inverse se produit, et qu'elle les maintienne inchangés si les deux taux d'accroissement de la productivité sont égaux. »

Les auteurs du rapport reconnaissent ensuite que la productivité, tout en étant le critère fondamental de l'action à mener en matière de salaires et de prix, ne saurait être dans la pratique le seul critère utilisé. Le rapport mentionne l'importance du rôle des salaires comme moyen d'attirer la main-d'œuvre et de porter remède aux injustices sociales; et il donne quelques indications générales sur les cas dans lesquels les majorations de salaires peuvent être supérieures ou inférieures au taux dicté par la productivité. C'est ainsi que « les augmentations des taux de salaires pourront dépasser le pourcentage suggéré à

titre de règle générale, dans les branches où il serait impossible autrement de recruter une main-d'œuvre suffisante, ou dans celles où les taux de rémunération sont exceptionnellement bas par rapport à l'échelle des salaires versés dans les autres branches pour des tâches analogues... »

En matière de prix, on est également fondé, dans certaines circonstances, à s'écarter de la règle définie par l'évolution de la productivité, par exemple lorsque le niveau des profits d'une entreprise ne lui permet pas d'attirer les capitaux nécessaires à son expansion ou lorsqu'elle voit augmenter ses coûts-matières.

Un autre rapport sur la même question devrait être prochainement publié par la Sous-Commission de la politique des salaires et des prix du Comité consultatif sur les relations entre employeurs et travailleurs, organisme tripartite qui a été créé en 1961.

ROYAUME-UNI



En 1956, la thèse suivante avait été soutenue dans un Livre Blanc intitulé *Les implications du plein emploi* : « Pour maintenir le plein emploi, le gouvernement doit veiller à ce que la demande de biens et de services atteigne un niveau élevé... Or, les salariés sont à même, dans ces conditions, de réclamer de fortes majorations de salaires, et les employeurs sont souvent en état de les leur accorder et d'en répercuter le coût sur le consommateur... Tel est le dilemme devant lequel le pays se trouve placé... La solution est que les intéressés fassent spontanément preuve de modération en formulant leurs revendications de salaires et en fixant les prix et les marges de bénéfices... »

En 1957, un Comité d'Étude des Prix, de la Productivité et des Revenus fut chargé par le gouvernement d'examiner les relations entre les salaires, les coûts de production et les prix. Quatre rapports furent soumis par ce Comité. Au milieu de 1961, alors que venait de se clore un exercice budgétaire au cours duquel l'augmentation des revenus avait été deux fois et demie plus forte que celle de la production, le gouvernement se prononça pour une « pause des salaires ». La fonction publique était le seul secteur dans lequel le gouvernement était en mesure de faire respecter ses consignes, mais en fait la pause fut largement respectée : la plupart des majorations accordées au cours des huit mois pendant lesquels

elle demeura en vigueur, furent la conséquence d'accords antérieurs ou l'effet de relèvements automatiques liés à la hausse du coût de la vie.

En février 1962, alors que la pause allait prendre fin, le gouvernement a de nouveau préconisé une politique de modération temporaire, en publiant un Livre Blanc intitulé *La politique des revenus : 2^e phase*. Dans ce document, le gouvernement réaffirmait que son objectif était « de maintenir le taux de progression des revenus monétaires dans les limites du taux d'accroissement à long terme de la production nationale », taux compris, d'après ses estimations, entre 2 et 2,5 % par an.

Cette marge, devait servir de point de repère et fixer la limite des majorations de salaires. Le document ajoutait que dans la définition des salaires, il fallait faire rentrer les avantages accessoires et l'incidence d'une réduction de la durée du travail sur les salaires horaires. Enfin, le Livre Blanc discutait sur un plan général quelques-uns des arguments couramment avancés lors des négociations de salaires : « Il est évident qu'à l'avenir on ne devra plus accorder le même poids à certains arguments qui ont été largement utilisés dans le passé pour justifier l'augmentation des salaires et traitements. C'est ainsi que les arguments tirés de la hausse du coût de la vie ou fondés sur l'évolution des bénéfices ou de la productivité dans

une branche donnée ne sauraient, dans les circonstances présentes, être considérés comme constituant en eux-mêmes une base valable d'augmentation. Dans certains cas cependant, un relèvement pourra se justifier dans le cadre d'un accord par lequel les intéressés contribueraient directement à un accroissement de la productivité et à une réduction des coûts, soit en acceptant des conditions de travail plus exigeantes ou plus pénibles, soit encore en renonçant à certaines pratiques restrictives. »

En novembre dernier, le gouvernement a créé une Commission Nationale des Revenus (N.I.C.) qu'il a chargée

d'examiner au fur et à mesure les revendications de salaires des travailleurs du secteur privé dans le cas où l'employeur et le syndicat intéressés le demandent tous deux, ainsi que les revendications des fonctionnaires, lorsque le gouvernement lui-même sollicite son intervention. La N.I.C. est également appelée, toujours sur la demande du gouvernement, à examiner (a posteriori) les accords passés dans le secteur privé, au cas où ils ne lui auraient pas été soumis pendant la phase des négociations.

La N.I.C. a reçu pour instructions de se prononcer d'une manière générale en tenant compte de l'intérêt public et de prendre plus précisément en considération les critères suivants :

1. « La nécessité de maintenir le taux de progression de la masse des revenus monétaires dans les limites du taux d'accroissement à long terme de la production nationale. »
2. « La nécessité de rémunérer équitablement le travail effectué dans le cas considéré. »
3. « Les besoins de main-d'œuvre du service, de la branche d'activité ou de la profession en cause, compte tenu des différences qui peuvent exister à cet égard selon les régions ou les localités et du fait qu'il importe d'arriver à ce que les ressources nationales, et notamment la main-d'œuvre, soient réparties et utilisées au mieux. »

4. « La politique et les pratiques suivies dans le service, la branche ou la profession en cause... »
 5. « Les répercussions qu'un accord particulier, dans le cas considéré, pourrait avoir sur d'autres professions. »
- La N.I.C. est également appelée à suivre l'évolution des bénéfices, et il lui appartient de faire rapport au gouvernement si elle estime que ceux-ci augmentent exagérément par suite de la modération montrée dans la fixation des salaires. La N.I.C. devra publier ses recommandations, en les faisant accompagner d'un exposé justificatif. La Commission n'agira que par la persuasion et n'aura pas le pouvoir d'imposer le respect de ses décisions.